



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.31
14 octobre 1987

FRANCAIS

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 31e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 8 octobre 1987, à 15 heures

Président : M. MESTIRI (Tunisie)
(Vice-Président)

Puis : M. FLORIN (République démocratique allemande)
(Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Woolcott (Australie)
M. Nguema Onguene (Guinée équatoriale)
M. Tovua (Iles Salomon)
M. Psimhis (République centrafricaine)
M. Mataga (Cameroun)
M. Mbonimpa (Burundi)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Mestiri (Tunisie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. WOOLCOTT (Australie) (interprétation de l'anglais) : M. Hayden, Ministre des affaires étrangères et du commerce avait l'intention de s'adresser à la présente session de l'Assemblée générale dans le cadre du débat général. Le fait que M. Hayden ait, depuis sa nomination en 1983, toujours participé au débat général de l'Assemblée montre le grand attachement du Gouvernement australien aux Nations Unies et aux principes qui sous-tendent l'Organisation. Cette année, toutefois, les événements dans notre région ont contraint M. Hayden à quitter New York. La déclaration que je vais faire maintenant est celle que M. Hayden aurait prononcée s'il lui avait été possible de participer à cette session.

Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter M. Florin de son accession à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. De même, je tiens à exprimer la sincère reconnaissance de l'Australie au Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, Président sortant et représentant d'un pays membre comme nous du Commonwealth.

L'Australie se prépare à célébrer le bicentenaire de l'arrivée des premiers colons européens, en 1788. C'est dire qu'une atmosphère de fête règne dans mon pays. Mais en ce moment aussi en Australie, on analyse plus avant les événements qui ont amené le pays là où il est et les raisons qui en sont à l'origine. Ainsi, les Australiens prennent-ils davantage conscience de ce que signifient véritablement leur passé et leur avenir.

Les avantages relatifs que l'Australie a tirés de la production et de l'exportation de ses matières premières lui ont été précieux à l'époque coloniale. Aujourd'hui, ces matières premières constituent toujours l'essentiel de ses exportations. Le déclin marqué des termes de l'échange pour les produits primaires - auquel tant de pays en développement sont eux aussi en butte - nous a toutefois fait comprendre la nécessité de diversifier nos exportations de base, sans pour autant négliger nos forces traditionnelles.

M. Woolcott (Australie)

En même temps, nous nous apercevons que nos politiques passées, qui ont créé un environnement protégé pour les produits manufacturés et les services, ont mal préparé ces secteurs de notre économie à la concurrence sur les marchés mondiaux. Nous nous efforçons actuellement de procéder aux ajustements structurels qui exigent une meilleure assise de notre économie.

Pour les Australiens, le bicentenaire est l'occasion d'imaginer toute l'ampleur du choc subi par les autochtones de notre pays, les Aborigènes, qui sont désormais une minorité sur le territoire. Autrement dit, l'Australie est à un tournant de son développement : elle cherche à saisir la réalité de son passé tout en se préparant aux réalités de son avenir. Nous avons entrepris une réforme fondamentale, mais nécessaire, de nos structures économiques et industrielles.

Les Australiens sont engagés dans un processus tout aussi douloureux : comprendre quel a été l'impact de leur histoire sur leurs compatriotes aborigènes. Cela suppose d'importants changements en matière de droits fonciers, de protection des systèmes et du patrimoine culturels et de développement économique. C'est là un processus difficile, complexe et souvent décourageant, exigeant la plus grande compréhension et une grande ouverture d'esprit.

M. Woolcott (Australie)

Ainsi, pour l'année de leur bicentenaire, les Australiens connaissent à la fois une période de célébration et de profonde réflexion. J'en parle ici car le processus donne aux Australiens une meilleure appréciation d'un bon nombre de questions qui préoccupent la communauté mondiale; parce que nous avons tous un intérêt particulier à ce que ces problèmes soient résolus de manière efficace, rapide et juste.

Dans cette perspective, deux questions sont clairement très importantes et très urgentes : l'une concerne notre absence d'accord sur les modes systématiques, efficaces et justes de résoudre le problème de la dette internationale, l'autre est la déformation des marchés mondiaux causée par les politiques commerciales des grandes économies dont souffrent ceux qui n'y sont pour rien.

Les deux problèmes sont liés car ils menacent d'avoir de graves conséquences pour tous, les nations industrialisées comme les nations en développement, le nord comme le sud. A cet égard, je félicite l'Ambassadeur Yeutter de la remarque qu'il a faite aux membres du Congrès des Etats-Unis en février dernier : "Puissent nos petits enfants comprendre ce qui leur arrive à cause de nous".

Les conditions économiques internationales actuelles reflètent les circonstances économiques difficiles des pays pauvres et des pays riches. Le dernier rapport sur le développement mondial émanant de la Banque mondiale, souligne quelques-uns des dangers qui menacent l'économie internationale et mentionne que les pays les plus riches doivent examiner de plus près les dommages que leurs politiques intérieures causent aux pays en développement. Il est donc temps de se demander si oui ou non la paralysie qui frappe la politique économique s'aggrave tellement que l'économie mondiale ne se trouve pas sur le point de basculer dans une époque de stagnation et de protectionnisme.

Le Plan Baker a servi de cadre pour résoudre la crise de la dette internationale. C'était une tentative de forger un consensus international auquel les différentes parties contribueraient toutes pour trouver une solution et où elles gagneraient toutes à coopérer. A notre avis, ce plan ne fonctionne malheureusement pas, surtout parce que les parties les plus riches ne jouent pas leur rôle. Les pays les plus riches ont non seulement manqué d'aborder les déséquilibres commerciaux et fiscaux, mais aussi les banques privées internationales n'ont pas appuyé le Plan Baker. Il en résulte qu'il n'y a en

M. Woolcott (Australie)

réalité aucun plan mondial efficace pour résoudre la crise de la dette internationale.

Bien qu'il ait échoué sur le fond, les trois éléments originaux du Plan Baker restent la clef qui permettra de trouver la solution à la crise économique mondiale. Ces éléments sont, premièrement, que les pays en développement lourdement endettés formulent et appliquent des plans d'ajustement structurels internes, notamment en réduisant les dépenses excessives du Gouvernement et en encourageant les exportations, de manière à honorer leurs dettes internationales; deuxièmement, les nations créancières à leur tour, devraient appuyer les ajustements structurels dans les pays en développement par l'intermédiaire d'institutions telles que la Banque mondiale, en accroissant les flux de ressources vers les pays lourdement endettés; troisièmement, il faudrait demander aux banques privées internationales d'appuyer elles aussi un tel plan.

Il est néanmoins important de résister à l'idée que le premier pas vers une solution est de blâmer l'une ou l'autre partie. La tâche importante est de trouver une solution qui, d'une part, ne déstabilise pas le système financier international et, d'autre part, n'accroît pas la gravité des fardeaux politiques et sociaux que la crise de la dette impose aux populations des pays les moins avancés.

Dans ce problème, chaque partie assume une grande responsabilité. Les nations débitrices ne devraient pas saper le système financier en rejetant leurs obligations. Les nations créancières ne peuvent pas exiger le remboursement de la dette jusqu'au point où cela détruirait les ressources humaines et autres ressources des nations débitrices. Chaque partie doit donc reconnaître la justesse du point de vue de l'autre.

Une solution devrait être envisagée en cherchant non seulement à maximiser l'avantage de toutes les parties intéressées, mais également pour garantir que la vaste interdépendance économique qui existe entre les nations soit reconnue. Aucune partie ne peut être examinée séparément. Des interdépendances importantes doivent être examinées y compris les responsabilités des pays débiteurs, des pays créanciers, des banques privées et des institutions multilatérales. Il est de l'intérêt à long terme pour toutes les parties de coopérer, afin de surmonter les graves et persistantes difficultés économiques globales.

M. Woolcott (Australie)

A long terme, la solution exige également une sorte de vaste structure permettant d'investir les ressources de façon intelligente et qui établirait à l'avance le remboursement de la dette de la façon la plus efficace, la plus systématique et la plus juste. Pour ce faire, il faut un environnement économique extérieur plus favorable, qui doit inclure le financement externe approprié pour appuyer les politiques macroéconomiques et structurelles des pays endettés, des efforts de la part des pays industrialisés excédentaires pour maintenir le taux de croissance maximum qu'ils peuvent se permettre, la poursuite de la réduction des taux d'intérêt internationaux, et des mesures que prendraient les grands pays industrialisés pour réduire le protectionnisme, y compris le protectionnisme relatif à l'agriculture.

Outre ces points, un autre ingrédient critique devrait être un ajustement économique coordonné des grandes économies : un mélange bien géré de modifications fiscales et monétaires et une réduction des protections commerciales dans le sens prôné lors de divers sommets économiques. L'autre choix, c'est le chaos qui s'installera si le marché applique son propre ajustement au détriment à la fois des participants coupables et de ceux qui n'y sont pour rien. C'est là le point essentiel : les politiques menant vers cette conclusion ne sont pas seulement un danger pour les intérêts des pays en développement, elles menacent également les intérêts des pays développés.

Les dangers qui pèsent sur l'économie mondiale découlent également sérieusement du protectionnisme commercial qui est une caractéristique frappante de l'environnement commercial mondial actuel. La Banque mondiale a alerté l'opinion quant aux résultats de la reprise de la protection sous la forme de barrières non tarifaires au commerce de produits manufacturés. Cette politique sapera encore plus l'intégrité du système du GATT et entravera les exportations des pays les moins développés, ce qui aggravera encore le problème de leur dette.

Le commerce inéquitable des produits agricoles est particulièrement grave. En réalité, il est virtuellement ruineux. Le Sommet de Tokyo a vaguement permis de reconnaître le problème il y a quelque 18 mois, bien que ce fût la première fois que les grandes économies l'aient identifié et admis qu'il méritait leur attention commune. Depuis, leur perception de ce problème s'est considérablement modifiée. On a pu se rendre compte de ce changement au cours de réunions telles que celle du GATT à Punta del Este il y a un an, lors de la Réunion ministérielle de l'OCDE à

M. Woolcott (Australie)

Paris en mai dernier et au Sommet de Venise en juin dernier. En réalité, le Sommet de Venise a beaucoup contribué à la réforme du commerce agricole, en appelant toutes les parties intéressées à s'abstenir de recourir à des actions qui "en stimulant la production de produits agricoles excédentaires, en augmentant la protection et en déstabilisant les marchés mondiaux" (A/42/344, par. 20) porteraient atteinte aux relations commerciales.

M. Woolcott (Australie)

Cette meilleure appréhension du problème, en 18 mois seulement, a été marquante et, de l'avis de mon gouvernement, une excellente chose; en effet, elle incite à trouver d'urgence des moyens de résoudre un problème qui est cause de beaucoup d'incertitude et de désordre dans le système économique mondial.

Les perturbations provoquées dans le commerce agricole mondial par la fermeture des marchés et les politiques de subventions des économies majeures ont gravement touché l'Australie, entre autres producteurs efficaces et concurrentiels. Elles ont énormément entravé les efforts tentés par le Gouvernement australien pour se relever des difficultés économiques du début des années 80. L'Australie confère donc une priorité essentielle à la série de négociations multilatérales de l'Uruguay Round sur l'agriculture. C'est pourquoi au mois d'août de l'année dernière elle s'est ralliée aux 13 autres exportateurs du Groupe Cairns pour un commerce agricole équitable. Ce groupe a joué un rôle important à Punta del Este dans la campagne fructueuse destinée à inclure d'agriculture dans les négociations ainsi que la réglementation de toutes les mesures touchant l'accès aux marchés et la concurrence à l'exportation.

Ces négociations sur l'agriculture seront un bon test de l'attachement des membres du GATT à un système commercial ouvert et axé sur le marché. Les règles et les disciplines établies par le GATT qui ont modelé le commerce international ces 40 dernières années n'ont jamais été étendues aux produits agricoles de la manière dont ils l'ont été aux biens manufacturés. D'où l'une des difficultés majeures dans l'environnement économique mondial actuel.

L'Australie a présenté au Forum de gestion européen à Davos, en janvier de cette année, une proposition destinée à faciliter la solution des problèmes du commerce agricole mondial. Notre proposition soulignait la nécessité de réaffirmer le rôle de l'avantage comparatif pour réglementer le commerce agricole mondial et restaurer le lien qui unit les signaux du marché et les tendances de la production. Elle vise à réduire progressivement l'écart entre les prix mondiaux et les prix intérieurs dans beaucoup de pays et préconise une gestion prudente des stocks pour rétablir l'ordre sur les marchés mondiaux. Si l'on approuvait cette approche, on pourrait instaurer un ordre mondial du commerce agricole où l'avantage comparatif et les signaux du marché seraient une fois de plus les facteurs les plus importants; mais on ne saurait trop souligner que l'élément primordial dans les

M. Woolcott (Australie)

programmes destinés à pallier la crise du commerce agricole est une action immédiate de la part des principaux pays qui subventionnent leur agriculture; ils doivent cesser de le faire.

Comme dans le cas de la dette internationale, on trouvera d'une manière ou d'une autre une solution au problème de la concurrence déloyale; mais on ne sait toujours pas s'il s'agira d'une solution bénigne ou d'une solution désordonnée; d'une solution planifiée par des décideurs bien informés et bien intentionnés, ou d'une solution chaotique imposée à des gouvernements récalcitrants par des forces du marché poussées par l'incertitude. Si les marchés imposent leurs propres solutions au problème de la dette internationale et de la concurrence déloyale, il y aura instabilité dans les taux de change et dans les échanges des produits de base, faillites, récession et tension mondiales, et peut-être pire.

Face à de telles perspectives aussi menaçantes pour chacun de nous, certaines vérités premières doivent être dites à ceux qui ont les moyens de trouver et d'appliquer des solutions judicieuses. La concurrence déloyale est par essence un acte extrêmement inamical, voire hostile. On ne devrait donc pas s'étonner de voir réagir ceux qui en sont victimes.

De plus, si les politiques des économies développées, notamment les politiques protectionnistes, appauvrissent leurs clients, elles souffriront elles-mêmes des conséquences de la réduction des exportations et du commerce mondial.

Enfin, quand la concurrence déloyale réduit la capacité de pays comme l'Australie à promouvoir la stabilité politique et sociale grâce à des programmes d'aide, on ne devrait pas s'étonner que des pays donateurs comme l'Australie se voient dans l'obligation de limiter leurs programmes d'assistance.

Cette menace d'instabilité économique et politique ajoute à l'urgence du troisième grand impératif auquel est confrontée la communauté mondiale : le contrôle des armements. L'Australie a soutenu, lors de la récente Conférence sur le désarmement et le développement, que la sécurité était une notion plus large que ne peut l'exprimer une définition en termes purement militaires. A notre avis, la sécurité a une dimension économique et sociale autant que militaire.

Le désarmement et le développement ne sont peut-être pas liés par une relation intrinsèque; l'abolition des armements ne mènera pas automatiquement à l'abolition de nos problèmes économiques. Mais il demeure que les dépenses militaires engloutissent une part disproportionnée des ressources mondiales : on a estimé

M. Woolcott (Australie)

qu'elles étaient de 20 fois supérieures aux sommes allouées à l'aide publique au développement. Les importations d'armes, pour prendre un autre exemple, ne représentent environ qu'un quart du fardeau de la dette des pays du Sud.

Si l'Australie est convaincue qu'un désarmement réel et durable devrait permettre des courants d'assistance plus sûrs vers les pays les moins avancés, nous pensons également que les avantages économiques de l'application d'un concept plus large de la sécurité auraient plus d'importance pour tous les pays.

L'autre raison majeure évidente qui exige l'arrêt urgent de la course aux armements, en particulier de la course aux armements nucléaires, tient à la destruction qui pourrait s'ensuivre. L'Australie se réjouit à l'idée que les Etats-Unis et l'Union soviétique soient sur le point d'aboutir à un accord INF; elle est particulièrement heureuse qu'ils aient décidé d'éliminer les missiles de portée intermédiaire au sol dans la région de l'Asie également.

Si cet accord aboutit, trois principes d'une importance cruciale auront été acceptés; tout d'abord, ce serait le premier accord qui non seulement réduirait mais éliminerait complètement toute une catégorie d'arsenaux nucléaires modernes de première ligne. Ensuite, ce serait donner une expression concrète au principe selon lequel la sécurité ne peut être assurée uniquement par l'accumulation des armes. Enfin, on démontrerait que la sécurité peut être renforcée par des réductions d'armements équilibrées et vérifiables et des mesures de désarmement.

Malheureusement, les chances d'un accord sur la réduction des niveaux d'armements nucléaires stratégiques n'ont pas beaucoup augmenté depuis le Sommet de Reykjavik de l'année dernière. Il n'y a pas encore eu de percée dans les discussions sur les éléments de défense et les éléments spatiaux dans les négociations entre les superpuissances. L'Australie, profondément convaincue que ce problème n'est pas du ressort exclusif des puissances nucléaires, a participé énergiquement aux efforts tentés par la communauté internationale pour parvenir au contrôle des armements nucléaires et au désarmement. Nous avons prié instamment les dirigeants et des Etats-Unis et de l'Union soviétique de ne pas laisser passer l'occasion qui s'offre à eux aujourd'hui de parvenir à un accord sur toutes les questions en négociation. Des accords en vue de l'élimination des armes chimiques et du contrôle des armes classiques faciliteraient grandement de nouveaux progrès dans le domaine des armes stratégiques.

M. Woolcott (Australie)

Dans un domaine spécifique auquel l'Australie attache une importance particulière, la résolution que nous avons présentée avec la Nouvelle-Zélande l'année dernière sur le besoin urgent de conclure un traité d'interdiction complète des essais a reçu un appui plus important que tous les autres projets de résolution relatifs aux essais nucléaires présentés à cette assemblée. Nous coopérons de nouveau cette année avec la Nouvelle-Zélande et d'autres pays qui traditionnellement parrainent nos projets de résolution pour en préparer un qui reflète une approche non déclamatoire mais pratique d'un traité qui, nous l'espérons, recevra un large appui.

Nous avons également fait le nécessaire pour mettre au point un réseau international de détection sismique pour disposer des mesures de vérification nécessaires à un traité d'interdiction des essais. Nous avons particulièrement contribué aux efforts internationaux faits pour éliminer les armes chimiques et qui sont sur le point d'aboutir.

Les Australiens comme les autres peuples ont de bonnes raisons de s'intéresser activement au problème suivant : l'élément supplémentaire de danger que l'accumulation d'armements ajoute à une situation déjà instable.

Je veux parler ici du conflit au Moyen-Orient, de la guerre entre l'Iraq et l'Iran, de la détérioration de la situation en Afrique australe et des divisions entre Coréens du Nord et du Sud. L'Australie continue d'être favorable au principe selon lequel la communauté internationale a un rôle essentiel à jouer dans le règlement de tels différends.

Nous appuyons notamment le Conseil de sécurité et le Secrétaire général dans les efforts qu'ils font pour mettre fin au conflit Iran-Iraq. Nous appuyons aussi la proposition tendant à ce que les Nations Unies contribuent à la réconciliation de la Corée du Nord et de la Corée du Sud en les admettant toutes les deux au sein de l'Organisation. Par exemple, la Corée du Nord comme la Corée du Sud ont récemment adhéré au traité de l'Antarctique.

Nous regrettons profondément que le Gouvernement de l'Afrique du Sud continue de rejeter les exigences de la communauté mondiale pour un dialogue véritable et un changement pacifique dans ce pays troublé et qu'il continue de fouler aux pieds les aspirations politiques de la population noire majoritaire. L'Australie appuie l'adoption par la communauté internationale de mesures économiques et autres contre

M. Woolcott (Australie)

l'Afrique du Sud car elle comprend la colère et la frustration croissantes qu'éprouvent les pays africains devant l'intransigeance persistante de l'Afrique du Sud.

L'Australie continue également de s'inquiéter du sort du peuple kampuchéen et est déçue par l'absence de progrès dans le règlement politique ces huit dernières années. Nous espérons que les signes d'une évolution décelés ces derniers mois sont le véritable reflet d'une attitude plus souple de la part des parties, qui pourrait ouvrir la voie à un dialogue susceptible de mener à la fin de l'occupation étrangère du Kampuchea et à l'autodétermination de son peuple. Il y a également certains signes encourageants de progrès en Amérique centrale.

Les Australiens ont une raison particulièrement valable de s'intéresser de près au problème des armements que je viens de mentionner. La région où nous vivons ressent plus que jamais les pressions exercées par les heurts idéologiques, les déséquilibres de l'économie mondiale, les legs du colonialisme et la rivalité entre les superpuissances. Notre voisinage immédiat est par bonheur relativement à l'abri des effets militaires immédiats de ces pressions. Avec nos voisins insulaires, nous voulons garantir que le Pacifique sud reste pacifique. C'est pourquoi nous désirons que le Pacifique sud et l'Antarctique restent exempts d'armes nucléaires conformément aux arrangements relatifs à ces zones. Nous estimons que les dispositions concernant le désarmement du Traité de l'Antarctique, qui garantissent que le territoire de l'Antarctique ne sera utilisé qu'à des fins pacifiques et les obligations inhérentes au Traité quant à la gestion efficace de l'Antarctique, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, continuent d'être du meilleur intérêt de tous les peuples.

Cela explique également pourquoi l'Australie et ses voisins insulaires souhaitent qu'une solution viable et pacifique soit trouvée au problème de la Nouvelle-Calédonie. Nous pensons qu'un plus grand éventail d'options aurait dû être proposé au peuple de la Nouvelle-Calédonie lors du récent référendum et que ce référendum aurait dû être mené en conformité avec les principes bien établis des Nations Unies en matière de décolonisation. Nous pensons, néanmoins, qu'une transition pacifique à une véritable indépendance multiraciale se déroulera en Nouvelle-Calédonie et que la situation qui règne ne menacera pas la stabilité de la

M. Woolcott (Australie)

région. C'est là une question à laquelle le Comité des Vingt-Quatre des Nations Unies s'est naturellement intéressé et dont nous suivons de près l'évolution.

L'Australie s'inquiète aussi avec ses voisins du Pacifique sud des effets destructeurs des politiques protectionnistes des grandes économies en matière de produits de base. Les petits producteurs primaires de par leurs économies fragiles sont généralement les premiers à ressentir les effets de ces politiques et les derniers à en guérir. Le Pacifique sud connaît bien des exemples de cette troublante réalité. Dans de telles circonstances, les possibilités de préserver sa nature pacifique dépendent non seulement de solutions rationnelles et justes aux problèmes du commerce déloyal et du colonialisme, mais également d'une solution réaliste au problème des armements. Après tout, la paix dans le Pacifique sud est étroitement liée à la situation dans le Pacifique nord, où la concentration de forces militaires n'est inférieure qu'à celle de l'Europe.

Selon l'Australie, il serait avantageux pour les Etats-Unis et l'Union soviétique d'entamer un dialogue sur l'idée qu'ils se font de la sécurité dans la région du Pacifique nord et l'inquiétude qu'elle suscite dans leurs pays respectifs. Cela devrait conduire graduellement à un climat de plus grande confiance et de sécurité tant chez les deux superpuissances que dans les pays de la région. L'Australie fait cette suggestion tout en soulignant à nouveau que les efforts de nature à désamorcer la situation relative aux armes nucléaires ne doivent pas se limiter aux principaux protagonistes. Le contrôle des armements et le désarmement sont des motifs de préoccupation légitimes pour l'ensemble de la communauté internationale.

C'est pourquoi je vais terminer mon intervention en suggérant les moyens grâce auxquels l'Organisation pourrait accroître sa capacité d'agir au nom de la communauté internationale. Je le fais en qualité de représentant d'un pays qui n'est jamais le dernier à appuyer les Nations Unies.

Il est un fait que de nombreux pays manifestent un manque de confiance à l'égard des Nations Unies. Pis encore, ce manque de confiance est particulièrement évident parmi les pays qui contribuent le plus au financement des Nations Unies. C'est une leçon à retenir. Plusieurs facteurs concourent à éroder la crédibilité de l'Organisation. Les secrétariats se sont agrandis. Les salaires et autres

M. Woolcott (Australie)

avantages dépassent souvent ceux des ministres et des fonctionnaires des pays qui les financent. Les comités, les commissions et les conférences spéciales ont proliféré, ce qui, dans certains milieux, a donné aux Nations Unies la réputation d'être un lieu où l'on bavarde inutilement.

M. Herbert Evatt, Ministre des affaires étrangères d'Australie, a joué un rôle important dans la fondation des Nations Unies. Dès 1947, il a demandé à l'Assemblée générale d'envisager la question de savoir si les mécanismes des Nations Unies traduisaient dans la vie leurs engagements économiques et sociaux. Il mettait alors en garde contre le risque que les Nations Unies deviennent "un cheval sans harnais".

M. Woolcott (Australie)

Il est essentiel que cette question soit examinée de nouveau. La Commission spéciale créée par le Conseil économique et social offre aux Etats Membres l'occasion d'examiner le cheval et de veiller à ce que le harnais soit aussi adapté et léger que possible. En particulier, le Gouvernement australien prie instamment les Etats Membres de recourir à la Commission spéciale pour passer en revue les quelque 280 organismes qui se sont développés au fil des ans, afin d'éviter les doubles emplois, de supprimer certains de ces organismes et de fusionner les fonctions de certains autres, tout en préservant les mécanismes qui fonctionnent bien.

L'Australie souhaite souligner qu'alors que le coût des organisations internationales continue d'augmenter à un rythme inquiétant, de nombreux Etats Membres, y compris l'Australie, ont à faire face à de graves problèmes budgétaires et d'ajustement qui limitent leur capacité de supporter de telles dépenses. Il sera difficile de convaincre nos contribuables de se charger de gaieté de coeur du fardeau du financement des Nations Unies tant que l'Organisation donnera l'impression d'échapper à la discipline économique à laquelle ils sont obligés de se plier aussi bien que leurs gouvernements.

Dans les domaines où l'Organisation a démontré son efficacité, l'Australie a, cette année, augmenté sa contribution aux programmes qu'elle considère comme étant prioritaires. Je songe, par exemple, à l'assistance accrue fournie au Programme des Nations Unies pour le développement, aux réfugiés palestiniens, aux programmes de population, à la lutte contre la toxicomanie, à l'environnement et aux problèmes de santé internationaux. Cependant, les ressources que l'Australie peut fournir aux Nations Unies ne sont pas illimitées. Tant que le coût du multilatéralisme continuera de monter en flèche, des choix difficiles s'imposeront à nous : celui, par exemple, de savoir si nous devons ou non rester membre de toutes les institutions des Nations Unies.

Si nous mettons l'accent sur ce point, c'est parce qu'il est extrêmement important pour le maintien de l'efficacité et de la capacité de l'Organisation et même pour son avenir. Si nous en parlons, c'est aussi bien dans l'intérêt des Nations Unies que des Australiens. L'Australie déclare avec tout autant d'énergie que cela ne signifie nullement une diminution quelconque de son attachement aux idéaux des Nations Unies qui, après 40 ans, est toujours aussi profond. Il y a 40 ans, M. Evatt déclarait à l'Assemblée générale que le Gouvernement australien

M. Woolcott (Australie)

considérerait l'appui aux Nations Unies comme un principe fondamental de sa politique étrangère. Un ferme soutien au système multilatéral et à une organisation des Nations Unies efficace demeure une caractéristique essentielle de la politique étrangère du Gouvernement australien.

M. NGUEMA ONGUENE (Guinée équatoriale) (interprétation de l'espagnol) :
La présente session de l'Assemblée générale se tient deux années après la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, alors que la communauté internationale continue de devoir faire face à des problèmes nombreux et complexes, conséquence logique du chevauchement d'intérêts dans différents domaines qu'il nous faudra régler pour faire des principes et dispositions de la Charte des Nations Unies une réalité.

Qu'il me soit permis de dire au Président de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Florin, tout le plaisir que nous cause sa brillante élection à la présidence des travaux de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et de lui exprimer nos chaleureuses félicitations. Nous sommes convaincus que son grand talent et sa compétence - joints aux traditions de liberté et de coopération de son pays - seront pour lui un atout précieux dans la conduite de nos travaux vers une heureuse issue.

Nos félicitations s'adressent également à tous les autres membres du Bureau de l'Assemblée. Nous formulons l'espoir que leur expérience et leur dévouement contribueront à améliorer les décisions et résolutions que nous serons amenés à adopter. Je tiens à les assurer qu'ils pourront toujours compter sur la bonne volonté et l'entière coopération de la délégation de mon pays dans les efforts qu'ils feront pour mener nos travaux à des résultats concrets.

Nous tenons aussi à exprimer toute notre gratitude au Président sortant de la quarante et unième session de l'Assemblée générale, S. E. M. Humayun Rasheed Choudhury, pour le travail considérable qu'il a accompli. Lui-même et tous les autres membres du Bureau sortant se sont acquis le respect et l'admiration de tous pour le sérieux et le dévouement dont ils ont fait preuve tout au long de cette session.

La quantité de points inscrits à l'ordre du jour de la présente session, la complexité de certaines des questions à examiner, les difficultés croissantes, voire l'impasse, auxquelles on se heurte dans la recherche d'une solution à certains problèmes - solution qui n'est pas seulement nécessaire mais obligatoire - sont la preuve de la nécessité d'en appeler à la conscience de tous pour que, loin

M. Nguema Onguene (Guinée équatoriale)

de limiter nos travaux à des décisions et résolutions bien intentionnées, nous passons du stade de la bureaucratie à la phase pratique, conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies.

L'évolution même des choses implique un processus dont le déroulement doit être adapté aux circonstances du moment. Si tous les pays coexistaient dans la paix et l'harmonie et jouissaient de chances égales d'accès aux possibilités qu'exige leur développement, si le respect qu'ils professent correspondait effectivement au principe de l'égalité souveraine des Etats; si les relations internationales et le principe de la coexistence pacifique se fondaient sur la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, le droit de chaque peuple à choisir le régime le plus approprié à ses intérêts nationaux; et si certains Etats n'exploitaient pas leur position plus avantageuse pour conditionner l'assistance qu'ils sont en mesure de fournir à ceux qui en ont besoin, alors nous serions peut-être en mesure de réaliser, dans la pratique, les idéaux de la Charte des Nations Unies. Mais une évaluation plus objective des nombreux intérêts que suscitent les problèmes permet de comprendre les situations de fait que nous devons nous efforcer de rendre conformes au droit.

Je voudrais féliciter tout particulièrement et très chaleureusement S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, notre secrétaire général, pour l'efficacité et le dévouement dont il fait preuve dans l'accomplissement de ses importantes responsabilités au regard de la promotion de la paix et de la compréhension entre tous les peuples. Son attachement inébranlable aux plus nobles idéaux sont le garant d'un avenir prometteur pour l'Organisation.

Le rapport détaillé du Secrétaire général expose les graves problèmes qui préoccupent actuellement la communauté internationale. Alors que des millions d'être humains luttent chaque jour pour survivre et vaincre les effets de la famine, de la misère, de la pauvreté, des maladies endémiques - en un mot pour survivre et surmonter les problèmes les plus élémentaires du sous-développement - d'autres, plus fortunés, s'emploient à aggraver leur sort en se servant de leur surcroît de richesses pour commettre des actes sans lesquels le monde pourrait peut-être vivre dans la paix, l'harmonie et la sécurité.

M. Nguema Onguene (Guinée équatoriale)

La Guinée équatoriale ne peut concevoir un monde sans l'existence de cette noble instance que sont les Nations Unies. Les graves difficultés qui affectent son efficacité et sa crédibilité traduisent, si nous interprétons correctement les phénomènes actuels, les risques que font courir à la communauté internationale l'érosion, la neutralisation ou la paralysie d'une organisation comme celle-ci. C'est dans ces moments-là que les Etats Membres doivent montrer leur aptitude à régler les différends.

M. Nguema Onguene (Guinée équatoriale)

Dans cette époque de tensions et de crises, il convient de parler sans ambiguïtés, sans passion et objectivement; inévitablement, nous arrivons alors à la conclusion que la situation actuelle ne saurait durer; elle exige des mesures résolues et constructives de la part de la communauté des nations pour apporter des changements dans la vie internationale, tels que le désengagement politique, le développement économique et social, et l'égalité des chances. La République de Guinée équatoriale demande que l'on apporte des changements dans la vie internationale et dans les relations entre les Etats afin de faire disparaître l'immense paradoxe qui marque notre temps; c'est une époque pleine de contradictions, avec ses progrès scientifiques et techniques sans précédent qui ne sont pas mis au service de l'humanité ou aux aspirations élémentaires à la paix, à la justice, et à la dignité, éléments essentiels de la condition humaine.

On ne peut nier le rôle positif qu'a joué l'Organisation des Nations Unies ces derniers temps pour aider à résoudre les problèmes qui préoccupent la communauté internationale. Malgré les différences d'orientation politique et de système économique, l'interdépendance dans le monde a conduit divers pays à étudier de façon concertée des questions d'intérêt général. Heureusement, certains pays ont assumé leur responsabilité par la voie du dialogue, en proposant de régler leurs différends par des négociations pacifiques.

La République de Guinée équatoriale, en tant que pays du tiers monde, s'inquiète de la prolifération des armes classiques qui détournent indûment certaines ressources essentielles au développement des peuples, les empêchant de mener une vie digne, conformément à leur droit au bien-être économique et social.

Lors des négociations en cours, les superpuissances doivent s'efforcer de mettre au point des accords et d'adopter des mesures en vue d'aboutir à une limitation des armements; elles doivent rechercher cet objectif non seulement pour consacrer de plus grandes ressources au développement de nos peuples, mais également pour mettre fin aux profits considérables qu'en tirent les marchands d'armes qui n'hésitent pas à provoquer des conflits et des différends entre les nations et les peuples.

Les budgets militaires de tous les pays ne cessent d'augmenter, dans certains cas pour consolider leur suprématie et leur hégémonie, mais dans d'autres pour survivre. Et pourtant, les idéaux de liberté, les droits de l'homme, la

M. Nguema Onguene (Guinée équatoriale)

coexistence pacifique sont des principes qui pourraient être inculqués aux peuples et s'enraciner s'ils s'accompagnaient d'une assistance adéquate susceptible de déséquilibre criant qui existe entre les pays, dont certains s'enrichissent toujours plus aux dépens des autres.

La poursuite de la course aux armements aggrave le danger d'une conflagration qui, au pire, pourrait provoquer une confrontation nucléaire aux conséquences désastreuses pour l'humanité. La prolifération des armes de destruction de masse, leur possession et leur utilisation devraient être limitées au maximum et mieux encore, ces armes devraient être éliminées complètement, de façon à utiliser les ressources ainsi libérées pour améliorer les conditions sociales des populations les plus défavorisées. L'insécurité permanente dans laquelle se trouve actuellement le monde doit faire réfléchir profondément les grandes puissances qui ont une responsabilité particulière en l'occurrence, à cause du rôle qu'elles seraient éventuellement amenées à jouer.

L'existence de nombreux foyers de tension dans différentes parties du monde inquiète beaucoup la République de Guinée équatoriale, qui préconise le dialogue comme moyen approprié de résoudre les différends.

En Afrique, le différend frontalier qui oppose la Libye et le Tchad a provoqué tant de pertes humaines et matérielles que nous lançons un appel à la conscience des dirigeants des deux pays et à ceux qui les appuient, pour que l'on impose un cessez-le-feu et que l'on entame des négociations pacifiques pour faire respecter par chaque partie les frontières héritées de l'époque coloniale, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation des Nations Unies.

Il est inconcevable que dans le monde actuel si développé, un régime politique comme celui qui prévaut en Afrique du Sud puisse faire preuve de tant d'arrogance. Le peuple sud-africain vit sur son propre territoire sans la moindre possibilité de jouir de ses droits de l'homme les plus élémentaires. Le régime sud-africain maintient illégalement le Territoire de la Namibie dans un statut colonial, malgré les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies. A cause de l'Afrique du Sud, les Etats indépendants de l'Afrique australe vivent sous la menace constante de la déstabilisation et de la violation de leur souveraineté.

M. Nguema Onguene (Guinée équatoriale)

Tant que tous les Etats Membres des Nations Unies n'useront pas de leur influence pour prendre les mesures appropriées pour mettre fin une fois pour toutes au régime odieux de l'apartheid, pour que l'on respecte les droits de l'homme des Sud-Africains victimes de discrimination et les droits et la souveraineté de tous les pays de la région, et pour que l'Afrique du Sud renonce à son occupation illégale de la Namibie et permette aux populations de ce territoire de jouir de leur droit inaliénable à l'indépendance, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, la région ne connaîtra ni paix ni stabilité.

Non seulement l'intransigeance du régime minoritaire d'apartheid de l'Afrique du Sud met en danger la paix et la stabilité dans cette région importante du continent africain, mais sa persistance engendre la violence et des souffrances qui pourraient provoquer des désastres irréparables pour le monde entier.

Au niveau de développement où nous sommes arrivés, c'est une insulte à l'humanité et une attitude inqualifiable, en ce sens que des pays prestigieux, qui ont la responsabilité particulière de faire respecter les principes de la Charte des Nations Unies, appuient, sous prétexte d'intérêts économiques, stratégiques ou autres, la perpétuation d'un régime qui, par sa nature même, est appelé à disparaître.

Au Sahara occidental, la population a subi des pertes humaines et matérielles considérables ces dernières années. Nous nous félicitons des efforts louables que font les Secrétariats de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine pour trouver une solution pacifique au problème; nous appuyons les résolutions pertinentes de l'OUA et de l'ONU destinées à permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination.

M. Nguema Onguene (Guinée équatoriale)

En Amérique centrale, nous appuyons les efforts que déploient les dirigeants de la région pour restaurer, par la voie pacifique et le dialogue, la stabilité et la paix dans leur partie du monde. Les différentes initiatives qui ont récemment conduit, lors du sommet du Guatemala, aux accords connus sous le nom d'Esquipulas I méritent tout notre appui et tout notre respect. Nous sommes convaincus que l'application de ces accords permettra à tous les pays de la région de vivre en harmonie et consolidera l'esprit de solidarité qui s'impose, et que les différentes populations seront dirigées par les régimes les plus attachés à leurs objectifs nationaux et politiques.

Nous sommes convaincus que la raison présidera aux efforts tentés pour trouver une solution favorable, par la voie du dialogue, au contentieux portant sur la prétention de l'Argentine à la souveraineté sur les îles Malvinas. Une solution juste de la question non seulement serait bien accueillie par la communauté internationale, mais renforcerait le prestige et l'autorité de ceux à qui il incombe de trancher ces questions entre les parties au conflit.

La tension persiste en Asie du Sud-Est, notamment en raison de la situation qui prévaut au Kampuchea. Un règlement politique global qui tiendrait compte des intérêts des pays de la région en matière de développement économique, de reconstruction et de paix serait d'une importance capitale. Les Kampuchéens doivent pouvoir, sans ingérence extérieure, profiter sur le sol de leur patrie des ressources que leur offre la nature et les partager.

La stagnation dont souffrent les entretiens destinés à réduire les tensions dans la péninsule Coréenne compromet les perspectives prometteuses de certains contacts entre des représentants de la Corée du Nord et de la Corée du Sud qui permettraient d'espérer des propositions en vue de la réunification pacifique du peuple coréen. La division imposée aux Coréens exige que les dirigeants des deux gouvernements s'efforcent de présenter des propositions respectives d'entretiens plus pragmatiques et plus souples. Une telle attitude accroîtrait leur crédibilité auprès de la communauté internationale au lieu d'apparaître comme une manifestation occulte de défense d'intérêts opposés et étrangers qui ne tiennent pas compte des aspirations du peuple coréen.

Nous appuyons le principe de la réunification pacifique de la Corée et nous sommes convaincus que la communauté internationale se réjouira de son intégration et de sa participation à tout le système des Nations Unies.

M. Nguema Onguene (Guinée équatoriale)

En Afghanistan, depuis huit longues années, le peuple souffre des conséquences d'une guerre à laquelle il faudrait mettre un terme. Les entretiens en cours pour trouver une solution au conflit devraient permettre non seulement le retour des réfugiés mais aussi la participation de tous les Afghans aux affaires politiques du pays, ce qui exige un ample processus de réconciliation, sans pressions ni intervention de l'extérieur. La prolongation de la situation actuelle ne ferait qu'accroître les problèmes sociaux, politiques et économiques des populations touchées, qui ne sont pas en mesure de les affronter. C'est pourquoi il faut régler définitivement ce conflit de façon à garantir à toutes les parties directement concernées un Afghanistan indépendant et souverain.

Au Moyen-Orient, le conflit arabo-israélien a fait tant de victimes et causé tant de dommages matériels que sa persistance nuit aux aspirations des peuples de la région. Seule une solution globale qui garantisse l'instauration d'une paix juste et durable donnerait satisfaction à toutes les parties concernées. La Guinée équatoriale estime qu'une solution militaire ne garantirait pas la paix et la stabilité dans la région. Seules donc des négociations qui tiendraient compte des droits de tous les peuples de la région, dont ceux des Palestiniens, pourraient mener au règlement du conflit conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

La guerre fratricide qui oppose l'Iraq et l'Iran depuis huit ans et a déjà fait plus d'un million de morts et causé d'importants dégâts matériels, échappe à toute logique. La persistance du conflit et la dimension qu'il a acquise compromettent la paix et la stabilité dans la région et risquent d'aboutir à l'internationalisation du problème. Des positions intransigeantes ne peuvent nullement résoudre les divergences et ne feront que les exacerber. C'est pour cette raison que nous en appelons à la raison et à la conscience des dirigeants des deux pays afin qu'un cessez-le-feu soit imposé qui ouvre la voie à des négociations par le dialogue.

Les informations dont on dispose pour le moment et les faits montrent que la situation économique dans le monde traverse une période difficile et dont les effets se font déjà grandement sentir dans les pays les moins développés. A quelques exceptions près, les pays les plus endettés ont enregistré une croissance très lente. Les prix des produits de base se sont effondrés de façon vertigineuse et rien encore ne semble annoncer une amélioration générale dans un proche avenir.

M. Nguema Onguene (Guinée équatoriale)

Cependant, le revenu national des pays développés a augmenté grâce à l'amélioration des termes de l'échange.

Les pays les moins touchés par les changements survenus dans les marchés internationaux sont ceux qui ont une large économie diversifiée. Ce n'est pas le cas des pays africains, dont la situation économique est critique. L'ouverture à l'économie internationale des Etats africains, qui ont un système non diversifié, nous a valu plus d'inconvénients que d'avantages, notamment ces dernières années, lorsque les prix des produits de base, dont dépendent en grande partie nos économies, ont brusquement chuté.

Bien que les autorités et les dirigeants des puissances économiques et financières mondiales aient reconnu la gravité de la situation économique de l'Afrique au sud du Sahara et la nécessité d'accroître le volume des ressources réelles pour aider ces pays africains, je dois relever avec regret la lenteur et la réticence avec lesquelles les donateurs et les crédateurs ont répondu à la question de savoir comment procéder au redressement économique du continent. De nombreux pays africains ont mis en oeuvre des mesures de réajustement en consentant d'énormes sacrifices. Cependant, la réaction de la communauté internationale a été jusqu'à présent tiède. Pour sortir nos économies de la situation difficile dans laquelle elles se trouvent, il est indispensable que les économies plus importantes adoptent une attitude plus positive. Pour résoudre les problèmes de la dette de la majorité des pays en développement, la communauté internationale se doit d'étudier des solutions plus novatrices, y compris la conversion d'une partie de la dette en subventions et le rééchelonnement de la dette à long terme à des conditions moins onéreuses. Ces solutions ne doivent en rien réduire les tendances aux conditions de faveur consenties aux pays à faible revenu, y compris ceux qui appliquent des programmes de réajustement structurel. Il est indispensable que les institutions multilatérales de développement accroissent leur appui.

L'application de la Déclaration adoptée par consensus lors de la septième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur le commerce, la dette et les matières premières peut garantir une nouvelle ère de coopération entre pays développés et pays en développement. Le fait que les différents groupes et tendances présents à la Conférence ont abouti à un consensus témoigne d'une coopération multilatérale positive et pragmatique en matière économique, malgré des prévisions contraires.

M. Nguema Onguene (Guinée équatoriale)

Conformément à la résolution 34/123, approuvée par l'Assemblée générale le 14 décembre 1979, la République de Guinée équatoriale a entamé, avec le système des Nations Unies, un programme d'assistance économique spéciale. Divers pays amis et des organisations et institutions internationales ont apporté leur appui à la réalisation de ce programme. Depuis lors, le Gouvernement s'est fixé un vaste programme qui comprend le relèvement de l'infrastructure économique et administrative, la relance des activités de production, l'organisation d'institutions étatiques et un processus de démocratisation fondé sur un état de droit où le respect des valeurs traditionnelles des populations s'harmonise avec la sauvegarde et la garantie des droits fondamentaux de la personne humaine, dans l'acception moderne du terme.

On peut affirmer à juste titre que mon pays a connu des transformations positives en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement d'une administration publique et d'une organisation étatique dotées d'institutions qui permettent de remplir les tâches en maintenant une séparation nette des trois pouvoirs de l'Etat. En matière de droits de l'homme, non seulement des progrès notables ont été réalisés mais encore la Guinée équatoriale est partie aux principaux instruments internationaux qui régissent ces droits.

L'économie de la Guinée équatoriale a traversé une crise prolongée due à la destruction de ses capacités de production; les conditions du commerce et du financement extérieurs ne nous ont pas permis de juguler cette crise. Des efforts ont été entrepris tant au niveau national qu'au niveau international pour améliorer la situation économique et sociale, et il a été possible de restaurer la paix et le fonctionnement normal de la société, de réorganiser les relations internationales et un système d'assistance et de coopération extérieure et d'instaurer un nouvel ordre politique et constitutionnel.

Cependant, des résultats similaires n'ont pu être obtenus dans le domaine économique. Il y a une contradiction manifeste entre la position prise par certains pays, organisations ou institutions internationales qui imposent à un pays comme la Guinée équatoriale, dont les traits sont caractéristiques, toute une série de conditions qui ne tiennent pas dûment compte de ses priorités sociales, politiques et institutionnelles et l'esprit plus large et plus positif de l'aide internationale proposée par les responsables politiques et financiers des puissances mondiales.

M. Nguema Onguene (Guinée équatoriale)

Nous en appelons aux Nations Unies pour qu'elles fassent ce qu'elles ont déjà fait dans des circonstances semblables, c'est-à-dire, dans un tel cas de stagnation, pour qu'elles évaluent elles-mêmes la situation et la politique de la Guinée équatoriale et proposent des solutions de rechange acceptables afin de surmonter les difficultés avec les donateurs, en prenant les mesures nécessaires pour que la stratégie du développement élaborée par le Gouvernement à l'intention de la Conférence de la table ronde puisse être soumise sans délai aux pays et organisations donateurs et avoir les plus grandes chances de succès.

M. TOVUA (Iles Salomon) (interprétation de l'anglais) : C'est un honneur et un privilège pour moi que de prendre la parole devant les membres de l'Assemblée générale, et notamment devant des dirigeants qui croient en l'oeuvre des Nations Unies. Je partage avec eux cette confiance. Aussi, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection bien méritée à la tête de la quarante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale. A mon humble avis, il ne fait pas de doute que vos compétences professionnelles alliées à des qualités personnelles remarquables, garantissent le succès des travaux de cette session, dont nous attendons tous beaucoup. Je vous assure de l'appui et de la coopération de ma délégation.

Qu'il me soit également permis d'adresser la profonde reconnaissance des Iles Salomon au Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, M. Rasheed Choudhury, qui a présidé avec beaucoup d'habileté et de savoir-faire la dernière session de l'Assemblée générale.

Au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, je réaffirme la gratitude de mon gouvernement et de mon peuple pour son attachement dévoué aux principes de notre organisation, pour ses efforts inlassables et pour son rôle de premier plan dans la poursuite de ces nobles objectifs que sont la paix et la sécurité internationales.

Je veux, dès le début de cette déclaration, remercier tous les Etats Membres du soutien unanime qu'ils ont apporté à la résolution 41/193 relative à l'assistance économique spéciale aux Iles Salomon, résolution adoptée à la suite du passage du cyclone Namu sur nos îles en mai 1986. Mon gouvernement et mon peuple, dont je vous transmets les salutations chaleureuses et amicales, en sont reconnaissants à chacun des Membres de l'Organisation. Je souhaite remercier en particulier les auteurs de cette résolution : l'Australie, Fidji, le Japon, la

M. Tovua (Iles Salomon)

Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les Etats-Unis d'Amérique et le Vanuatu. Notre profonde reconnaissance va également au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'excellent travail qu'il a fourni dans le cadre de notre programme de relèvement. Nous pensons qu'il est essentiel, pour que ce programme aboutisse, que le PNUD continue de nous apporter son aide.

L'année 1987 a été proclamée Année internationale du logement des sans-abri. C'est également l'année au cours de laquelle la population mondiale dépassera les 5 milliards. D'ici à la fin de ce siècle, la planète comptera probablement 1 milliard de personnes de plus. La diminution spectaculaire des taux de mortalité, due aux progrès de la science médicale et de la technologie, a de quoi nous satisfaire; mais c'est également un grave sujet d'inquiétude, dans la mesure où des millions de gens sont encore privés du minimum vital : nourriture, abri, eau pure et potable.

La paix, nous en convenons tous, n'est pas seulement l'absence de guerre. C'est une ambiance harmonieuse dans les relations entre les Etats. La paix est la condition de l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement et grâce à elle le cinq milliardième citoyen bénéficiera dès le départ des services sociaux les plus fondamentaux.

M. Tovua (Iles Salomon)

Considérant l'année 1986, Année internationale de la paix, pouvons-nous dire si nous nous sommes rapprochés du strict respect de ce principe important de la Charte? Au terme de l'année 1987 aurons-nous la chance de voir apparaître une lueur d'espoir pour les sans-abri, non seulement dans nos propres pays ou régions mais à l'échelle mondiale?

Les Iles Salomon sont pleinement convaincues que cette lueur d'espoir ne dépend pas seulement de l'efficacité de la technique moderne ou de l'amélioration de la productivité agricole, bien que ces facteurs restent importants. De fait, l'amélioration des conditions de vie des pauvres et des sans-abri repose largement sur la paix mondiale absolue, y compris le droit de tous les peuples d'être à l'abri des forces qui entravent leur autodétermination et leur indépendance.

Il y a plus de huit ans que les forces vietnamiennes ont envahi et occupé le Kampuchea. Cet acte a non seulement causé de dures souffrances au peuple kampuchéen mais reste un facteur de déstabilisation dans la région de l'Asie du Sud-Est. De fait, cette situation continue de menacer la paix et la sécurité internationales. Les Iles Salomon condamnent le Viet Nam pour son invasion et son occupation du Kampuchea. Selon nous, le problème du Kampuchea ne sera résolu que si les forces vietnamiennes se retirent totalement du kampuchea. A cet égard, mon gouvernement est convaincu que la proposition en huit points avancée par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, du 17 mars 1986, est le meilleur point de départ d'un règlement négocié qui devrait rétablir la paix, la sécurité et la stabilité dans cette région et assurer la survie des institutions démocratiques dans ce pays.

La situation en Afghanistan est toujours une source de préoccupation. Un mouvement de résistance populaire a été constamment réprimé par une superpuissance. Avec plus de 100 000 troupes soviétiques encore en Afghanistan, nous ne voyons pas comment les citoyens afghans peuvent vivre normalement, sans parler de leur droit de décider de leur propre destin. Nous prions de nouveau instamment l'Union soviétique de tenir compte des appels répétés de la communauté internationale lui demandant de retirer toutes ses forces d'Afghanistan et de donner ainsi aux Afghans la possibilité de choisir librement leur propre système de gouvernement.

M. Tovua (Iles Salomon)

Combien de temps la communauté internationale va-t-elle laisser le régime raciste d'Afrique du Sud hanter sa conscience? Combien de temps encore allons-nous voir sans réagir nos camarades souffrir sous un régime qui n'a pas le moindre respect pour la dignité humaine? Ne sommes-nous pas tous persuadés que l'apartheid est une parodie de la justice et du comportement civilisé et doit par conséquent être éliminé? Oui, nous le sommes. Le système doit être éliminé grâce à une action concertée.

Dans le cas de la Namibie, nous n'acceptons pas l'insistance que met l'Afrique du Sud à lier une question étrangère à l'application du Plan des Nations Unies pour la transition pacifique vers l'indépendance de ce territoire. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont tous les deux rejeté catégoriquement ce couplage comme étant contraire aux termes de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui doit demeurer la seule base de règlement du problème namibien.

Pretoria restant sourd à nos appels à l'éradication de l'apartheid, nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale doit décider d'appliquer des sanctions globales obligatoires, mesure conforme à la lettre et à l'esprit du Chapitre VII de la Charte. Si la litanie de nos exhortations ne suffit pas à éclairer Pretoria, c'est à nous d'agir pour démanteler ce système néfaste.

La paix au Moyen-Orient est l'un des problèmes les plus anciens et les plus litigieux que les Nations Unies aient eu à traiter. Les Iles Salomon appuient les droits fondamentaux et inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris leur droit à l'Etat. Par ailleurs, nous soutenons pleinement le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Nous pensons que c'est seulement grâce à la volonté de toutes les parties concernées de négocier que l'on peut parvenir à un règlement global juste et durable du conflit. Une conférence internationale sur le Moyen-Orient, sous l'égide des Nations Unies, pourrait grandement contribuer à cette fin.

La guerre entre l'Iran et l'Iraq est entrée dans sa huitième année le mois dernier. Elle a donc déjà duré plus longtemps que la première ou la deuxième guerre mondiale. Les événements récents ont prouvé que la situation s'est aggravée également dans le golfe Persique. Il est certainement urgent d'adopter des mesures efficaces qui favoriseraient une réduction radicale des tensions dans le Golfe et mettraient rapidement fin à la guerre entre l'Iran et l'Iraq. Mon gouvernement est fermement convaincu que la résolution 598 (1987) du 20 juillet dernier du Conseil de

M. Tovua (Iles Salomon)

sécurité offre le meilleur cadre d'instauration de la paix; nous prions donc instamment les deux parties d'en respecter les termes, comme le demande clairement l'appel lancé par la communauté internationale pour mettre un terme à la guerre.

En Amérique centrale, les Iles Salomon espèrent que les efforts régionaux entrepris récemment aboutiront bientôt à une solution pacifique. Dans cet esprit, nous nous félicitons des efforts tentés par le Groupe de Contadora et d'autres pays en vue de parvenir à la paix et à la démocratie dans la région.

En ce qui concerne la situation dans la péninsule Coréenne, les Iles Salomon continuent d'appuyer le principe de la réunification pacifique des deux Corée sans ingérence extérieure. Il faut donc absolument que le dialogue entre les deux pays reprenne le plus tôt possible sans condition préalable. Si la Corée du Sud et la Corée du Nord envisageaient de devenir membres des Nations Unies, pour faciliter la réunification, les Iles Salomon s'en féliciteraient et appuieraient leur double demande, car leur adhésion contribuerait à atténuer les tensions tout en renforçant le principe de l'universalité des Nations Unies. Etant donné que les deux pays sont déjà membres de plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies, nous pensons qu'il serait bon que l'Organisation les admette en tant que membres.

Le terrorisme international sévit plus que jamais. Comme les années précédentes, ma délégation s'associe à la communauté internationale pour condamner le terrorisme international et s'engage à faire tout ce qu'il peut, dans le cadre de ses moyens limités, pour éliminer le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Il en est de même pour l'abus et le trafic illicites des drogues. Mon gouvernement a pris le ferme engagement de punir très sévèrement ceux qui essaieraient d'introduire ces pratiques sur nos îles et parmi notre population.

M. Tovua (Iles Salomon)

En tant que jeune pays démocratique, les Iles Salomon souscrivent à la nécessité de protéger les droits fondamentaux de l'homme et les libertés individuelles. Ceux-ci sont clairement inscrits dans notre constitution nationale. Je le dis pour souligner que nous nous inquiétons vraiment de voir ces principes violés dans de nombreux pays.

Je passe maintenant à la région du Pacifique sud. Je félicite l'Assemblée du succès historique qu'elle a remporté le 2 décembre 1986 en adoptant la résolution 41/41 A, relative à la question de Nouvelle-Calédonie. Le débat sur cette résolution a été particulièrement révélateur car c'était la première fois dans l'histoire de l'Organisation que nous portions ainsi notre attention, pendant un jour et demi, sur la région du Pacifique sud. Pour nous, dans les Iles Salomon, cet événement a rapproché l'Organisation des Nations Unies de notre région et réciproquement.

Il est bien qu'il en soit ainsi car les Etats insulaires du Pacifique sud Membres de l'Organisation des Nations Unies ne peuvent pas continuer de recevoir passivement les décisions qui viennent d'ici. Nous devons être des participants actifs au processus de prise de décision de l'Organisation car c'est la seule assurance que nous avons contre de nouvelles forces ou influences extérieures. C'est pourquoi je note avec satisfaction que fin juin, début juillet dernier, les Iles Salomon ont été incluses dans l'itinéraire de la mission de visite de l'ONU chargée d'examiner la performance des institutions de l'Organisation dans notre région.

Nous avons bien sûr été heureux de la visite de la mission, dirigée par le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande et lui avons très clairement exposé nos vues. Notre but est de rendre le travail des institutions de l'Organisation des Nations Unies qui opèrent dans les Iles Salomon efficace et rentable. Nous ferons de notre mieux pour atteindre ces objectifs et nous comptons que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions répondront également à nos besoins spécifiques.

On entend dire de plus en plus que l'océan Pacifique est l'océan de l'avenir. Cette assertion est agréable pour ceux d'entre nous qui vivent dans la région. A mon avis, ce pronostic repose probablement sur des critères étudiés et prouvés scientifiquement. En conséquence, aucune des tentatives faites pour exploiter les ressources de la région ne doit être laissée au hasard, ou exclusivement à ceux qui

M. Tovua (Iles Salomon)

disposent d'une technologie avancée. Les nations insulaires du Pacifique doivent prendre part au processus de développement. Notre développement régional, de même que le progrès de chacune de nos nations, ne peut se faire que dans le cadre d'un environnement stable. Sinon, nous risquons plutôt de perdre notre dignité et le respect de nous-mêmes du fait de l'intérêt croissant manifesté par ceux qui sont étrangers à la région.

Mais les perspectives d'un développement régional dans la stabilité ne sont pas bonnes du fait de certaines conditions, telle la situation potentiellement explosive de la Nouvelle-Calédonie. C'est pourquoi nous sommes profondément préoccupés par l'obstination de la France touchant la décolonisation de ce territoire. Voilà pourquoi nous avons prié instamment l'Autorité administrante de coopérer avec nous dans le cadre des principes et pratiques établis des Nations Unies.

Je voudrais rappeler ici la position fondamentale des Iles Salomon sur la Nouvelle-Calédonie. La Nouvelle-Calédonie est un Territoire non autonome et, par conséquent, la France, en tant qu'aautorité administrante, a l'obligation de faire tout son possible pour la mener à l'autodétermination et à l'indépendance. Les Iles Salomon appuient pleinement l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie et nous désirons que cet objectif soit atteint pacifiquement, sans autres effusions de sang.

Nous soutenons que l'Organisation des Nations Unies, par le biais de l'organe approprié, doit participer activement au processus de décolonisation de la Nouvelle-Calédonie. C'est la seule base sur laquelle devrait être engagé un processus légitime d'autodétermination. En l'absence de la nécessaire participation de l'Organisation des Nations Unies, la détermination par les autorités françaises du choix de la population de la Nouvelle-Calédonie quant au futur statut du Territoire ne saurait en aucun cas être reconnue comme un choix exercé par la voie du processus démocratique normal d'élections libres et équitables.

Le rôle que les Kanak - la population autochtone de la Nouvelle-Calédonie - doivent avoir dans la détermination de l'avenir de leur patrie est au coeur de la question de l'indépendance. De tous les différents groupes ethniques de la Nouvelle-Calédonie, les Kanak sont le plus important. Leur position telle que

M. Tovua (Iles Salomon)

présentée par le Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS), qui a l'appui de la majorité des Kanak, est claire : ils veulent exercer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance et souhaitent le faire avec la participation de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux principes et pratiques établis dans la Charte.

Il est par conséquent regrettable que la France ait pris l'initiative d'organiser un simulacre de référendum au mépris total de l'opinion de la majorité des Etats Membres des Nations Unies. Dans ces conditions, les Iles Salomon ne reconnaissent pas dans le résultat de ce plébiscite la véritable expression du vœu de la population de la Nouvelle-Calédonie. Etant donné l'absence d'observateurs indépendants lors du référendum, ces résultats doivent rester sujets à caution aux yeux de la communauté internationale. Mon gouvernement ne saurait accepter qu'un référendum sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies sur la question de l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie.

Je tiens maintenant à préciser la position de mon gouvernement sur le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique. Alors que le Forum du Pacifique sud a accepté les Etats fédérés de Micronésie et les îles Marshall en tant que membres de plein droit du Forum, les Iles Salomon ne les reconnaissent pas encore en tant qu'Etats pleinement indépendants. Les critères d'adhésion au Forum sont différents de ceux qui régissent l'adhésion à l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons que même si les Etats fédérés de Micronésie et les îles Marshall ont tous deux vraiment fait acte d'autodétermination sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, tant que le Conseil de sécurité n'a pas levé la tutelle, elle reste en vigueur. Les Iles Salomon respectent néanmoins les mesures constitutionnelles prises jusqu'à présent par les Etats-Unis en tant qu'autorité administrante afin de s'acquitter de leurs obligations aux termes de la Charte pour ce qui est de trois des pays appartenant aux territoires sous tutelle des Iles du Pacifique.

La recherche de la paix est la préoccupation fondamentale de l'Organisation. D'année en année, dans cette salle-même, nous entendons prononcer de cette tribune des déclarations demandant que l'on donne sa chance à la paix. L'avons-nous fait? Dans leur aspiration à la paix et à un monde sans armes nucléaires, les Iles

M. Tovua (Iles Salomon)

Salomon, en mai dernier, sont devenues le onzième signataire du Traité faisant du Pacifique sud une zone exempte d'armes nucléaires, traité auquel certaines puissances ont tout de suite adhéré alors que d'autres en faisaient abstraction, car les nations du Pacifique y voient le symbole de leur contribution à la paix et la sécurité de l'humanité.

M. Tovua (Iles Salomon)

Mon gouvernement est donc vivement reconnaissant à la République populaire de Chine et à l'Union des Républiques socialistes soviétiques d'avoir signé les Protocoles 2 et 3 du Traité.

En même temps, nous sommes déçus de voir que les Etats-Unis et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, s'ils se sont déclarés prêts à respecter dans la pratique les dispositions du Traité et ses protocoles, se sont néanmoins abstenus de les signer. Nous demandons à nouveau à ces deux puissances ainsi qu'à la France, de réexaminer leur position en vue de signer les Protocoles 2 et 3 du Traité.

La communauté internationale doit condamner à nouveau la France au sujet des essais nucléaires dans notre région. Depuis que les Iles Salomon sont devenues Membre de cette grande organisation, elles ont constamment et catégoriquement condamné les essais nucléaires français sur l'atoll de Mururoa. Les risques de pollution nucléaire sont évidents. Nous nous souvenons tous de la catastrophe de Chernobyl, qui a tant bouleversé l'humanité. Pour les Iles Salomon, l'océan qui les entoure est leur source de vie. La mer, les récifs et les lagons sont depuis toujours la source de nos moyens d'existence, et aujourd'hui nous sommes inquiets car ils sont menacés par la contamination nucléaire.

Les Iles Salomon rejettent catégoriquement les essais nucléaires et l'utilisation d'armes nucléaires dans la région du Pacifique sud. Malgré les protestations répétées de tous les Etats membres du Forum du Pacifique sud contre ces tests, le Gouvernement français n'en poursuit pas moins son programme d'essais à Mururoa. Dire que ces essais ne sont pas dangereux ne nous convainc absolument pas parce que si tel est le cas, pourquoi ne pas y procéder sur les terres agricoles françaises?

Mon pays est une nation composée d'îles qui ont une très petite base économique. Nos exportations principales sont le poisson, l'huile de palme et le coprah. Nos efforts d'intensification de la production dans ces domaines ont toujours été entravés par des catastrophes naturelles, notamment les cyclones qui sont devenus si fréquents ces derniers temps dans notre région qu'ils font presque partie de nos habitudes.

M. Tovua (Iles Salomon)

La pêche est très importante pour notre économie. C'est pourquoi nous souscrivons pleinement aux dispositions pertinentes de la Convention sur le droit de la mer. Nous estimons que la Convention sauvegarde dûment l'exploitation de la pêche et d'autres ressources marines.

Notre objectif fondamental est d'obtenir le maximum d'avantages de l'exploitation de ces ressources pour notre peuple et une juste rétribution pour ceux qui souhaitent investir dans ces ressources. C'est pourquoi mon gouvernement s'est félicité de la conclusion des négociations sur le Traité multilatéral de pêche entre les Etats-Unis d'Amérique et les pays du Forum du Pacifique sud.

Malgré les événements qui se sont produits récemment dans la région, on peut dire que le Pacifique sud, lorsqu'on le compare à d'autres parties du monde, a connu une paix relative. Mais la rivalité entre les superpuissances qui ne cesse de s'intensifier menace aujourd'hui notre stabilité future. Un petit pays comme le mien ne veut pas être entraîné dans un affrontement entre superpuissances. Nous préférons améliorer notre niveau de vie et je demande donc instamment à tous les intéressés de respecter notre souveraineté et de nous aider dans nos efforts d'édification de la nation plutôt que de nous dérouter en rivalisant d'influence.

Cela dit, je suis convaincu que nous nous rapprocherons au cours de la présente session de la solution des différents problèmes qui préoccupent vivement l'Assemblée : la liberté pour les peuples colonisés et les opprimés, la prévention de l'anéantissement nucléaire de l'humanité, la paix et la sécurité dans le monde, le logement pour les sans-abri, la nourriture pour les affamés et de meilleures conditions de vie pour tous. A ce moment-là, la maxime "paix sur terre et bonne volonté envers les hommes" sera devenue pratiquement une réalité.

M. PSIMHIS (République centrafricaine) : Il me revient l'insigne privilège d'exprimer à M. Florin, au nom de S. E. le Général d'armée André Kolingba, Président de la République, Chef de l'Etat, les vives félicitations de la délégation de la République centrafricaine à l'occasion de son élection à la présidence des travaux de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Ses qualités personnelles, son savoir-faire et sa grande expérience sont, j'en suis convaincu, une garantie de la réussite de nos présentes assises.

M. Psimhis (Rép. centrafricaine)

Je saisis également cette occasion pour renouveler à son prédécesseur, M. Humayun Rasheed Choudhury, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, l'appréciation de ma délégation quant à la manière fort avisée dont il s'est acquitté de son mandat.

Au Secrétaire général de notre organisation, je réitère l'appui du Gouvernement centrafricain pour l'action qu'il développe de manière soutenue pour une plus grande affirmation du rôle des Nations Unies dans leur quête de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales.

Enfin, j'adresse les félicitations de ma délégation à l'Ambassadeur Joseph Verner Reed pour sa nomination comme Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale.

Deux années nous séparent aujourd'hui de l'analyse critique, rigoureuse et sans complaisance à laquelle nous nous sommes livrés lors du quarantième anniversaire de la création des Nations Unies.

L'espoir ténu, né "du pragmatisme nouveau" dont fait état le Secrétaire général dans son rapport d'activités et qui autorise

"la promesse d'une coopération multilatérale élargie et d'un accroissement de l'efficacité de l'Organisation" (A/42/1, p. 2)

ne doit point occulter que notre système demeure en crise; crise du fait du décalage entre les aspirations de la majorité des peuples à un nouvel ordre mondial et la capacité du système de contribuer effectivement à la solution des problèmes que soulèvent ces aspirations, crise en matière de sécurité collective, précisément dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité collective, les structures des Nations Unies ne pouvant toujours fonctionner conformément à la Charte pour des raisons évidentes.

C'est pourquoi la mutation que subit le monde de nos jours rend inévitable une revitalisation des Nations Unies, dont la crédibilité tient en un système efficace et alerte, capable de favoriser une bonne gestion de la coopération internationale.*

* Le Président assume la présidence.

M. Psimhis (Rép. centrafricaine)

La volonté politique donc, les réformes structurelles profondes adaptées au contexte actuel des relations internationales pourraient véritablement permettre aux Nations Unies de sortir de la crise et d'accomplir leur mission telle que définie par la Charte.

En effet, depuis quelque temps, le système des Nations Unies a trouvé une nouvelle vitalité en s'engageant résolument dans la voie de l'organisation de l'aide multilatérale au développement et en servant surtout de cadre aux grandes négociations menées sur l'avenir de la coopération économique internationale. Autrement dit, les Nations Unies voudraient se voir reconnaître davantage le rôle d'acteur principal dans la recherche de ce nouvel ordre mondial auquel aspirent légitimement tous les Etats. A cet égard, l'action des organismes comme le PNUD, l'OMS, l'UNICEF, la FAO, est déterminante.

Cette dimension des activités de l'Organisation, si elle n'a été correctement cernée que très récemment, n'en a pas moins suscité un net regain de confiance envers les Nations Unies de la part des pays du tiers monde, et particulièrement des pays africains, ceux-là même, hélas, dont la condition à tous points de vue s'aggrave, comme de manière rituelle, d'une session à l'autre.

En ce siècle d'extraordinaire progrès scientifique et d'accumulation sans précédent de richesses dans l'hémisphère nord, on voit encore pourtant ces pays toujours à la quête ardue du minimum vital et l'on peut constater, en même temps, que cette dure réalité génère encore difficilement un large consensus sur la solution à y apporter.

Les données de la condition économique de l'Afrique ont été, sans fard, présentées par les Africains eux-mêmes, et ici lors de la session extraordinaire des Nations Unies sur la situation économique critique de l'Afrique il y a de cela un peu plus d'un an. Un Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique pour la période 1986-1990 avait été adopté à cet effet. L'évaluation qui en sera faite nous permettra de mesurer le chemin parcouru dans la voie de l'application de ce programme, dont la réalisation nous incombe avant tout. Nous en avons d'ailleurs pris l'engagement solennel.

Pour sa part, la République centrafricaine, en même temps qu'elle jetait les bases de la nouvelle société centrafricaine, dont une constitution définit parfaitement aujourd'hui les contours, s'est engagée depuis six ans dans une vaste et profonde réforme au plan socio-économique.

M. Psimhis (Rép. centrafricaine)

L'action déployée dans ce cadre au moyen des grands sacrifices du peuple centrafricain a permis, dans une mesure inégale certes, d'atteindre les objectifs de développement recherchés par le Gouvernement, et en premier lieu l'autosuffisance alimentaire.

Mais les efforts du Gouvernement ne peuvent être consolidés, étendus et développés que dans un environnement international propice. Or la chute des cours mondiaux des produits de base - café, coton, bois - sur lesquels repose essentiellement l'économie de la République centrafricaine aura pour effet d'annihiler l'action du Gouvernement si une dimension internationale concrète et résolue n'y est apportée.

Une amélioration des cours mondiaux des produits de base ajoutée à une reprise accrue des aides et l'octroi de prêts à des conditions favorables devraient permettre à la République centrafricaine de voir ses efforts couronnés de succès.

La Table ronde sur la République centrafricaine, qui s'est tenue en juin dernier à Genève et qui a vu la participation personnelle de S. E. le général d'armée André Kolingba, Président de la République, chef de l'Etat, non seulement se situe dans le cadre de l'affermissement, par le concours de la communauté internationale, de l'action de redressement économique et financier entreprise depuis, mais encore a été l'occasion de mesurer à sa juste valeur l'immensité de l'effort réalisé.

L'intérêt manifesté à cette occasion par plusieurs pays amis et certaines institutions financières autorise le Gouvernement à un optimisme raisonné et l'incite à espérer que ceux-ci participeront davantage à l'essor économique de mon pays.

C'est ici pour moi le lieu de dire l'appréciation de mon gouvernement à l'égard des partenaires actuels et futurs de la République centrafricaine qui, dans le respect du principe de l'égalité souveraine des Etats et de la réciprocité, apportent et apporteront leur concours à son développement.

A une échelle plus large et dans le même ordre d'idées, les pays africains ont depuis longtemps pris conscience de ce qu'un progrès réel dans la voie du développement exige l'assurance à leurs peuples d'un minimum, d'abord sur le plan alimentaire. L'agriculture demeure donc la priorité, mais l'essor d'une agriculture englobe de vastes domaines : l'éducation et la formation, la santé, une infrastructure conséquente et mobilisatrice.

M. Psimhis (Rép. centrafricaine)

Il est donc essentiel que ces pays africains aient largement accès aux sources de crédit, qu'ils bénéficient au mieux d'un important transfert de ressources financières pour ce faire. Il va sans dire que, dans la recherche des moyens de promotion de cette agriculture, la stabilisation des cours des matières premières, fondement de l'économie, et leur renchérissement apparaissent primordiaux.

D'autre part, cette condition ne pourra jamais s'améliorer si l'on ne trouve une solution réelle à la question de la dette extérieure des pays africains. La relance de l'économie africaine, elle-même vitale à la santé de l'économie mondiale, est à ce prix.

En tout cas, un constat s'impose. La dette extérieure des Etats africains dépasse désormais la capacité de remboursement de leurs économies. L'attention soutenue accordée par l'Organisation de l'unité africaine à ce problème et l'annonce de la tenue prochaine d'une de ses assises consacrées spécialement à la question de la dette en témoignent.

Si S. E. le général d'armée Kolingba, Président de la République, chef de l'Etat, lors de la table ronde de Genève, a déclaré à l'attention des partenaires de la République centrafricaine l'intention du Gouvernement d'honorer l'intégralité des obligations de la République centrafricaine envers tous ses créanciers, il a ajouté :

"Il est toutefois clair que notre détermination est limitée par nos ressources, qui dépendent des autorités que vous représentez."

C'est pourquoi la République centrafricaine voudrait joindre sa voix à celles des délégations qui, depuis le Sommet de Québec et dans cette salle, se sont élevées pour rendre un hommage mérité au Canada, qui a pris la décision de remettre leurs dettes non seulement aux pays francophones d'Afrique, mais encore à ceux du Commonwealth lors des prochaines assises de Vancouver.

Cette action remarquable d'exemplarité nous rappelle celle de la République fédérale d'Allemagne, à qui, en son temps, la République centrafricaine a exprimé son appréciation sur la remise de ses dettes.

Mais, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport d'activités à la quarante et unième session, nous sommes, là, confrontés à un problème humain

M. Psimhis (Rép. centrafricaine)

auquel il faudra apporter une solution humaine que seule pourra permettre de dégager, au-delà des attitudes nouvelles individuelles, une réunion concertée à l'échelon intergouvernemental.

La recherche des solutions aux graves problèmes économiques contemporains n'est possible que dans un climat de relations confiantes entre les Etats.

M. Psimhis (Rép. centrafricaine)

Or, le manque de confiance, la division du monde, la peur ont pour conséquence la frénétique course aux armements, où sont engagés des moyens colossaux dont la finalité dépasse de fort loin les impératifs de sécurité nationale : cette tendance est devenue une fin en soi alors que les puissances disposent déjà des moyens pour détruire l'humanité.

La course aux armements fait ainsi peser une lourde menace sur la paix et la sécurité internationales en même temps qu'elle constitue un obstacle certain au développement par la mise en oeuvre d'importantes ressources qui auraient pu y être consacrées comme vient de le confirmer la récente Conférence des Nations Unies sur la relation entre le désarmement et le développement, laquelle a, par ailleurs, souligné l'étroite interdépendance entre le désarmement, le développement et la sécurité.

Il importe donc de tout mettre en oeuvre pour parvenir à un désarmement général et complet. Mais la condition primordiale pour ce faire demeure la décrispation des relations entre les puissances ainsi engagées dans la course aux armements, et notamment les deux super-grands.

L'accord intervenu entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique sur la réduction des missiles à moyenne portée, au-delà du principe qu'il pose, peut être considéré comme ouvrant la voie vers cette décrispation, ce dont ma délégation se félicite.

Elle souhaite vivement que la troisième session extraordinaire de l'Organisation des Nations Unies consacrée au désarmement soit l'occasion pour la communauté internationale de dégager véritablement les grandes lignes de la stratégie à appliquer pour rendre effectif le désarmement.

Cependant, le raffermissement de confiantes relations entre Etats, s'il doit être garanti par un désarmement effectif, exige pour son équilibre que soient appliqués partout les principes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de l'égalité souveraine des Etats et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, principes dont le non-respect est cause de la persistance de certains foyers de tension dans le monde.

La terre africaine de la Namibie doit être indépendante sans délai, sans préalable ni condition aucune, sous la direction de son représentant authentique, la South West Africa People's Organization (SWAPO).

M. Psimhis (Rép. centrafricaine)

Le Conseil de sécurité doit prendre ses responsabilités, faire oeuvre de volonté politique pour l'application de son plan concernant ce territoire.

La majorité du peuple sud-africain, dans sa lutte quotidienne pour l'édification d'une société nouvelle, doit participer à la gestion des affaires de son pays. Mais pour cela, il faudra nécessairement démanteler le système odieux d'apartheid, seule condition à laquelle la paix pourra être rétablie en Afrique du Sud et partant, en Afrique australe tout entière.

La communauté internationale devra continuer à se mobiliser à cette fin.

Par ailleurs, si la détermination avec laquelle le Tchad, pays voisin et frère, s'est dernièrement employé à défendre sa souveraineté, c'est-à-dire son droit à l'existence, a été à la mesure de la menace qu'il encourait, ma délégation, qui croit toujours en la vertu d'une solution négociée du différend frontalier Tchad-Libye, se félicite de l'action engagée dans ce sens par le Comité ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine sur la question et qui constitue un effort certain dans la voie de la recherche d'un règlement définitif de ce différend.

Pour la République centrafricaine, un tel règlement devra permettre de pleinement réhabiliter le Tchad dans son intégrité territoriale, seule condition à laquelle le Gouvernement légal de la République du Tchad pourra véritablement poursuivre l'oeuvre de reconstruction nationale qu'il a entreprise depuis.

Elle en appelle donc aux parties intéressées à non seulement observer de manière rigoureuse les recommandations de Lusaka, mais encore, comme elles s'y sont engagées, à coopérer sincèrement à ces efforts, auxquels devront s'associer ceux des autres membres de la communauté internationale épris de paix et de légalité pour que la paix revienne enfin dans la sous-région.

On ne saurait assez le dire, la situation au Moyen-Orient, quant à elle, exige que soient pris en considération les intérêts du peuple palestinien, notamment son droit à une patrie pour parvenir à un règlement qui permettrait de mettre fin aux souffrances imposées à celui-ci. Dans cette optique, ma délégation, tout en réaffirmant le droit à l'existence de l'Etat d'Israël, réitère que seule la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient regroupant les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), pourrait favoriser la recherche d'un tel règlement.

M. Psimhis (Rép. centrafricaine)

La guerre fratricide que se livrent l'Iran et l'Iraq a aujourd'hui atteint un point hors de proportion par les lourdes pertes en vies humaines qu'elle entraîne et avec les risques évidents d'internationalisation qu'elle comporte désormais.

Devant la rupture de paix constatée dans cette région du monde, seule une initiative hardie du genre de celle matérialisée par la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité pouvait permettre, si celle-ci était appliquée, de dégager une solution juste et durable à ce conflit.

Ma délégation, qui apprécie hautement la constante disponibilité de l'Iraq à rechercher une telle solution comme le traduit son acceptation de la résolution 598 (1987), invite l'autre partie en cause à s'y conformer et également les autres Etats à s'abstenir de toute action pouvant contribuer à aggraver la situation.

L'occupation comme moyen d'étouffer l'âme d'un peuple est en elle-même contraire au principe de liberté que cultivent les Nations Unies.

C'est pourquoi, le Kampuchea démocratique doit enfin pouvoir exercer la plénitude de ses attributs de souveraineté en conformité avec les principes dégagés par les Nations Unies sur la question.

Et pour également permettre au peuple afghan d'amorcer le processus de démocratisation à laquelle il aspire ardemment, il doit lui être reconnu le droit de décider en toute liberté de son destin.

En conséquence, les troupes étrangères doivent se retirer du Kampuchea démocratique et de l'Afghanistan.

La situation prévalant dans la péninsule Coréenne demeure sujette à préoccupation compte tenu de la menace qui continue de peser sur la paix dans la région. A cet égard, ma délégation soutient que le principe de réunification sur une base pacifique doit être observé et qu'en même temps, un dialogue direct, sans ingérence, doit être renoué entre les deux parties; ce qui n'exclut pas que dans l'intervalle, l'une et l'autre, de manière individuelle ou simultanée, puissent postuler leur admission à l'Organisation des Nations Unies dont elles participent déjà à la vie du système.

En Amérique centrale, la cause de la paix a enfin triomphé par l'accord récemment intervenu entre les cinq Etats de la région sur "le processus à suivre pour instaurer une paix stable et durable" dans cette partie du monde.

M. Psimhis (Rép. centrafricaine)

Ma délégation s'en félicite et souhaite que la communauté internationale contribue à favoriser l'aboutissement positif de ce processus.

Par-delà les graves défis de notre siècle, la caractéristique essentielle de celui-ci demeure l'aspiration des peuples à la paix.

Après tout, la Charte qui nous lie s'ouvre d'abord par l'engagement solennel des peuples des Nations Unies de créer les conditions nécessaires à l'avènement de cette paix.

Il appartient donc aux Etats Membres, représentants de ces peuples, de contribuer en actes, par une volonté politique toujours soutenue et conséquente, à l'émergence de nouveaux rapports internationaux empreints de justice et d'équité.

M. Psimhis (Rép. centrafricaine)

Il y a certainement une volonté politique de la part de ceux-ci pour ce faire, comme en témoignent les fréquents et nombreux dialogues, souvent difficiles du reste, et qui portent sur divers sujets intéressants notamment la question de sécurité, de coopération économique internationale.

Pour la République centrafricaine, l'expression de cette volonté politique doit surtout se traduire par la dévolution aux Nations Unies d'un rôle plus accru dans la gestion de la coopération internationale dans le cadre des efforts tendant à instaurer le nouvel ordre mondial.

M. MATAGA (Cameroun) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous présenter les félicitations les plus chaleureuses de la délégation du Cameroun à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le plaisir que nous éprouvons de vous voir présider nos travaux est d'autant plus grand que vous vous acquittez de cette tâche avec bonheur; vous administrez, une fois de plus, la preuve de vos éminentes qualités de diplomate. Comme membre du Bureau, le Cameroun vous assure de son appui total dans l'accomplissement de votre haute mission.

Ma délégation salue par la même occasion votre prédécesseur, M. Choudhury, qui a dirigé avec talent, fermeté et courage, les travaux de la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

Enfin, ma délégation exprime à M. Javier Pérez de Cuéllar sa gratitude, non seulement pour les efforts soutenus qu'il déploie quotidiennement pour améliorer le fonctionnement de notre organisation et lui permettre d'atteindre ses objectifs, mais aussi pour sa contribution active à la recherche et au maintien de la paix dans le monde.

Pour un pays comme le Cameroun, né de l'action des Nations Unies, c'est un motif de satisfaction que de constater qu'après plus de quatre décennies d'existence et malgré les difficultés de toutes sortes qui l'assaillent, notre organisation demeure le cadre idéal de concertation entre les nations, grandes ou petites, riches ou pauvres, dans les domaines politique, économique, social, culturel et juridique.

M. Mataga (Cameroun)

Nous espérons que les discussions qui s'engageront aux cours de nos présents travaux sur le rapport interimaire du Secrétaire général de l'ONU en vue de l'évaluation, l'année prochaine, des engagements pris tant par les pays africains eux-mêmes que par les pays développés pour le redressement économique de l'Afrique seront fructueuses.

La situation économique critique de l'Afrique aurait dû, par ses conséquences désastreuses sur le bien-être de nos populations, être notre unique sujet de préoccupation. Tel n'est malheureusement pas le cas, car c'est encore sur notre continent que naissent, s'accroissent et se perpétuent certains foyers de tension. Nous pensons ici au Sahara occidental, au Tchad et surtout à l'Afrique australe.

Depuis quelque temps, la situation qui prévaut au Sahara occidental laisse entrevoir des perspectives de règlement pacifique. A ce propos, nous saluons les efforts du Secrétaire général de l'ONU en vue de la mise en application des résolutions pertinentes de notre organisation sur la question. Pour le Cameroun, la solution au problème du Sahara occidental passe nécessairement par l'organisation d'un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

S'agissant du Tchad, pays voisin du Cameroun, nous avons noté des progrès substantiels depuis la dernière session. Le processus de réconciliation nationale est arrivé à son terme. Le Gouvernement légitime a restauré l'indépendance et l'unité du pays. Reste la question de la bande d'Aouzou dont l'OUA est saisie. Le Cameroun appuie sans réserve les efforts de l'Organisation panafricaine en vue de parvenir à un règlement négocié du conflit qui oppose le Tchad à la Libye. Il se félicite de l'acceptation du cessez-le-feu par les belligérants.

Le Comité ad hoc de l'OUA dont le Cameroun est membre et dont l'objet est de permettre aux deux belligérants de régler leur contentieux par la négociation s'est réuni à Lusaka en septembre dernier au niveau des chefs d'état et de gouvernement. Le Cameroun apporte tout son appui à la recommandation du Comité, qui a demandé entre autres aux belligérants, de mettre à sa disposition avant le 30 octobre 1987 au plus tard, toute documentation pertinente à l'appui de leurs thèses et de leurs prétentions, de maintenir et de consolider le cessez-le-feu à tous les niveaux, en s'abstenant de tout acte susceptible d'aggraver la situation sur le terrain, notamment le survol d'espaces aériens, les incursions terrestres, la concentration de troupes, le recrutement de troupes étrangères, etc.

M. Mataga (Cameroun)

Le Cameroun exhorte l'une et l'autre parties à coopérer sincèrement avec le Comité ad-hoc de l'OUA en vue de parvenir rapidement à un règlement durable du différend qui les oppose.

En Afrique australe, le drame perdure; le régime raciste de Pretoria continue, au mépris de l'opinion internationale, à renforcer l'odieux système de l'apartheid. Arrestations, massacres, prorogation indéfinie de l'état d'urgence sont quelques-unes des manifestations de cette arrogante politique de violence. La parodie d'élections organisées au mois de mai dernier et auxquelles seule a pris part la minorité blanche dément éloquemment la prétendue volonté des tenants de l'apartheid d'opérer des réformes constitutionnelles réelles en Afrique du Sud.

A l'extérieur, l'Afrique du Sud raciste défie la communauté internationale et notre organisation en continuant à occuper illégalement la Namibie et en agressant directement ou indirectement les pays indépendants de la région.

Dans ce climat, on ne peut que saluer le courage et la lucidité des nationalistes blancs libéraux qui, à l'intérieur même de l'Afrique du Sud, oeuvrent à l'avènement d'une société multiraciale et démocratique.

Devant la dégradation de la situation en Namibie et face à l'intransigeance du régime raciste de Pretoria, nous appuyons les recommandations de la récente réunion ministérielle du Conseil des Nations Unies pour la Namibie qui a demandé, entre autres, au Secrétaire général des Nations Unies d'entamer des consultations avec les membres du Conseil de sécurité et notamment avec ses membres permanents pour qu'ils s'engagent fermement à faire mettre en oeuvre sans condition et sans délai la résolution 435 (1978) adoptée depuis bientôt une décennie. Il va sans dire que nous réitérons notre appui à la SWAPO, seul et authentique représentant du peuple Namibien.

Il ne fait pas de doute que la situation en Afrique australe constitue une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Elle doit être traitée en conséquence. Les membres permanents du Conseil de sécurité ont une responsabilité spéciale et un rôle déterminant à jouer pour ramener Pretoria à la raison. Nous espérons que ces pays, partisans convaincus des libertés et des droits de l'homme, assumeront leur responsabilité dans ce cas de violation flagrante de ces libertés et de ces droits. Il leur revient d'assurer le succès des sanctions économiques globales et obligatoires comme moyens de pression efficaces sur le régime raciste

M. Mataga (Cameroun)

de Pretoria. Il est de la plus grande importance de souligner ici que les sentiments de haine, de frustration et de désespoir qu'engendre la situation qui prévaut en Afrique australe, rendront impossible, à terme, le processus de construction nationale en Afrique du Sud et dans les Etats de la région, et réduiront grandement les chances d'une politique de réconciliation et de bon voisinage.

Nous croyons fermement quant à nous, que le jour viendra où l'Afrique du Sud, contrainte de renoncer à une politique de violence au dedans et d'agression au dehors, s'engagera dans la voie que lui tracent l'histoire et la communauté internationale, celle de travailler à l'avènement d'une société libre, démocratique et multiraciale à l'intérieur; à l'extérieur, celle d'accepter l'accession de la Namibie à l'indépendance dans l'intégrité de son territoire sous la direction de la SWAPO, et celle de développer des relations de coopération et de bon voisinage avec les pays de la sous-région.

Hors du continent africain, il existe d'autres foyers de tension et des conflits politiques ou militaires. Nous pensons notamment à la guerre Iran-Iraq, au Moyen-Orient, à l'Amérique latine, à l'Asie. Face à ces situations, nous appuyons tout effort de règlement pacifique fondé sur les principes de la Charte des Nations Unies et sur les résolutions pertinentes de notre organisation.

La crise économique et les foyers de tension dont je viens de parler apparaissent véritablement comme autant de situations qui mobilisent notre réflexion, nos énergies et nos ressources. Ils constituent aussi un prétexte à la course effrénée aux armements. Ma délégation en est préoccupée au plus haut point. Nous déplorons qu'à l'heure actuelle, le monde ait tendance à mettre son intelligence, les énormes potentialités qu'offrent la science et la technologie, non pas au service du développement économique et social, mais plutôt au profit d'une accumulation effrayante de moyens de destruction qui, loin de garantir l'avenir de l'espèce humaine, l'exposent plutôt à l'anéantissement.

M. Mataga (Cameroun)

Mon pays voudrait lancer ici, une fois de plus, un appel à la communauté internationale pour la réduction des armements et des foyers de tension.

Le Cameroun salue l'accord de principe intervenu entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique en vue de l'élimination des missiles de portée intermédiaire. Cet accord, il faut le reconnaître, va dans le sens de la recherche de la paix et de la sécurité, conforme aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies. Il est à souhaiter que des mesures de portée plus élargie interviennent lors des prochaines rencontres entre les deux pays. Le Cameroun salue également toutes les autres initiatives que les deux pays pourraient prendre pour accroître la sécurité et la stabilité dans le monde.

Il est de la plus grande urgence de promouvoir activement le désarmement en vue du développement.

Notre souci doit demeurer la recherche d'une paix et d'une sécurité véritables afin de canaliser vers les activités de développement économique les ressources humaines, technologiques et financières consacrées actuellement aux armements.

La tenue ici même, il y a quelques semaines, de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement est le témoignage éloquent de ce souci. Cependant, il est à regretter que cette conférence soit restée, dans l'ensemble, en deçà des résultats escomptés.

En effet, la Conférence n'a pas exploité comme cela se devait le concept de sécurité sous ses aspects économiques. Est-il encore besoin de rappeler que le véritable fondement de la sécurité se trouve aujourd'hui dans la justice et l'équité économique? La préoccupation essentielle des pays en développement demeure le développement. L'importance de la sécurité n'est plus à démontrer, mais il n'y a pas de sécurité sans développement. Dans le monde d'aujourd'hui, notre sécurité se trouve menacée aussi par la famine, la pauvreté, la maladie et l'analphabétisme.

Cependant, malgré ces résultats fort limités, la Conférence a réaffirmé, à juste titre, le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement. En outre, elle a, pour la première fois, reconnu officiellement sur le plan international le lien étroit qui existe entre le désarmement et le développement. Le plus important est qu'elle ait fait ressortir très clairement la conscience aiguë de la communauté internationale, ainsi que son engagement politique pour la survie de l'humanité.

M. Mataga (Cameroun)

Cet objectif primordial devra être au centre de tous nos débats futurs sur le désarmement et le développement. Nous osons croire que la prochaine session extraordinaire de notre assemblée consacrée au désarmement pourra étudier plus à fond l'ensemble de ces idées.

A l'aube du XXI^e siècle, il faudrait qu'au-delà de la rhétorique, et grâce aux énormes progrès de la science et de la technologie, la communauté internationale mette sur pied un plan audacieux pour promouvoir le désarmement, éteindre les foyers de tension et activer le redressement économique des pays en développement. Nous devons nous mobiliser pour rétablir l'équilibre et l'équité dans le domaine des échanges commerciaux en matière de finances, de monnaie, de technologie, d'industrie, de transports et de communications.

Les réformes actuellement engagées au sein de l'Organisation doivent s'orienter vers cette direction. Elle doivent, en dernier ressort, renforcer la démocratisation des relations internationales pour permettre à tous les pays de participer activement à la conduite mondiale des affaires dont dépend notre destin solidaire.

La communauté internationale est dotée de nombreux atouts. Elle doit prendre conscience du fait que les conséquences néfastes d'un développement inadéquat ne se limiteront pas à la partie déshéritée de l'humanité, mais iront en s'universalisant. Le Cameroun, quant à lui, garde espoir que, dans un sursaut de conscience, les peuples des Nations Unies opteront pour leur survie et prendront, à cet effet, les mesures pratiques qui s'imposent sur le plan tant politique qu'économique et social.

Puissent nos présentes assises poser les premiers jalons dans cette direction.

M. MBONIMPA (Burundi) : Monsieur le Président, le choix porté sur votre personne pour diriger les travaux de notre session, autant il vous honore, autant il nous remplit de joie, car étant donné vos qualités de diplomate avisé et votre longue expérience du système des Nations Unies, nous sommes convaincus que vous nous conduirez à bon port. Venant de la République démocratique allemande, un pays au passé historique fort riche et appartenant à une génération particulière, vous jouissez d'une sensibilité toute spéciale et vous saurez, par conséquent, nous faire bénéficier de vos talents dans la recherche des compromis nécessaires pour résoudre les nombreux problèmes dont nous sommes saisis.

M. Mbonimpa (Burundi)

C'est vous dire déjà que ma délégation, qui se félicite de ce choix, vous apportera, à vous et à votre Bureau, tout le concours dont elle est capable.

Nous nous joignons aux autres délégations pour adresser nos vifs remerciements à S. E. M. Humayun Rasheed Choudhury, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, votre prédécesseur à ce siège, pour le travail qu'il a accompli durant son mandat.

Nous rendons hommage également à S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de notre organisation, pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer au service de la communauté internationale.

Avant de livrer aux représentants le point de vue de mon pays sur quelques-uns des sujets inscrits à notre ordre du jour pour délibération, je voudrais, avec votre permission, Monsieur le Président, transmettre à cette assemblée le message de salutations et les vœux de plein succès que vous adresse S. E. le Président du Comité militaire pour le Salut national et Président de la République du Burundi, le major Pierre Buyoya.

Vous me permettez aussi de vous exposer brièvement les raisons qui ont amené les forces armées burundaises, appuyées par les forces patriotiques, à assumer la charge ardue, mais noble et exaltante, de prendre en main les destinées du pays.

En effet, le régime renversé le 3 septembre 1987 s'était rendu coupable de nombreuses violations des droits et des libertés fondamentales des citoyens, faisant fi des principes cardinaux consacrés et garantis par les lois et la Constitution.

Ainsi, la liberté d'expression et d'opinion n'était plus tolérée. Ceci avait entraîné des détentions arbitraires et prolongées d'innocents.

M. Mbonimpa (Burundi)

De même, la liberté de religion et l'exercice du culte étaient des libertés surveillées. En conséquence, des querelles entre l'Etat et l'Eglise catholique sont apparues, querelles stériles qui n'avaient d'autres buts que de cacher les erreurs qui se commettaient en politique générale. L'unité nationale, patiemment bâtie et laborieusement retrouvée était sur le point d'être compromise. Enfin, la dégradation des relations avec les pays voisins et les autres pays amis s'était naturellement répercutée sur la coopération.

C'est pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, qu'il serait long d'énumérer ici, que le Président Buyoya, en accord avec les autres forces vives de la nation, a pris la direction du pays, sans effusion de sang, dans le calme et la dignité qui caractérisent le peuple burundais.

Dans son discours-programme du 3 octobre 1987, le Président Buyoya a réaffirmé que le nouveau régime garantira les droits et les libertés fondamentales de l'homme et assurera la sécurité des étrangers résidant sur notre territoire pour que notre pays recouvre son image de marque : une terre d'accueil et d'hospitalité où il fait bon vivre.

C'est pourquoi, parmi les mesures de salut national déjà prises, il convient de signaler, notamment la libération de tous les prisonniers politiques, l'amnistie de certains prisonniers de droit commun, l'ouverture des églises qui avaient été fermées et la reprise de l'exercice du culte.

Le Président a en outre déclaré :

"Le Burundi continuera à oeuvrer de concert avec les autres pays africains au sein de l'OUA en vue de trouver des solutions aux graves problèmes politiques et économiques qui se posent à notre continent. La fermeté de notre volonté politique, dans le respect de nos engagements avec les pays voisins ainsi que les autres pays de la sous-région est la base de tout l'espoir que nous fondons sur l'amélioration future de nos relations. La présence du Burundi et sa participation dans les délibérations au sein des instances de l'ONU seront assurées."

La position du Burundi sur les grands problèmes internationaux de l'heure, et plus particulièrement les sujets en délibération au cours des travaux de cette

M. Mbonimpa (Burundi)

assemblée, découle de l'analyse que nous en faisons à partir des principes de notre politique extérieure, à savoir : le bon voisinage, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, le non-alignement positif, la coopération et la solidarité internationale et le soutien aux mouvements authentiques de libération nationale. Qu'il s'agisse du désarmement, de la relation entre celui-ci et le développement, de la crise économique et de l'endettement, des problèmes politiques comme ceux de l'occupation illégale de la Namibie, de l'apartheid en Afrique du Sud, de la situation en Amérique centrale, des guerres qui sévissent en Asie ou du douloureux problème de la division du peuple coréen, la position du Burundi répondra à ces critères objectifs bien connus.

De l'avis de ma délégation, un des défis auquel l'Organisation des Nations Unies est confrontée et auquel elle doit en priorité trouver une solution si elle tient à garder sa crédibilité, est le cas de l'Afrique australe, où un territoire qui est placé sous la responsabilité directe de notre organisation est occupé illégalement, où des pays indépendants Membres de notre organisation sont continuellement attaqués et tenus en haleine, où des bandes armées sont entretenues et financées à grands frais pour détruire des infrastructures et semer la terreur et la désolation dans les populations, où un régime inhumain refuse à des millions d'hommes et de femmes le droit de participer à la gestion de leur pays.

En plus du devoir de solidarité envers les pays de la ligne de front, le Burundi a de sérieuses raisons de s'intéresser à ce qui se passe dans cette région. En effet, nous ne sommes pas situés loin du théâtre des opérations meurtrières et leurs effets se font sentir d'une façon ou d'une autre sur notre économie. Aussi ne sommes-nous pas indifférents à ce qu'une solution aux problèmes de cette région soit trouvée le plus rapidement possible.

Nous considérons la situation dramatique et anachronique que subit le peuple namibien comme une épine dans le dos des peuples africains, une insulte pour le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, un défi pour le Conseil de sécurité et une honte pour l'Organisation des Nations Unies.

Que n'a-t-on pas fait ou tenté de faire pour bouter l'Afrique du Sud hors de la Namibie? Et quel est le résultat?

M. Mbonimpa (Burundi)

Malgré la résolution 2145 (XXI) du 27 octobre 1966 de l'Assemblée générale révoquant le mandat de l'Afrique du Sud, malgré l'Avis de la Cour internationale de Justice rendu le 21 juin 1971 déclarant que l'Afrique du Sud a l'obligation de retirer son administration de la Namibie et de mettre un terme à l'occupation, malgré la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité établissant le plan d'indépendance de la Namibie, malgré de nombreuses résolutions, conférences et séminaires, la communauté internationale reste impuissante devant le refus persistant de l'Afrique du Sud de se retirer de la Namibie, où elle continue à piller et exploiter les richesses du sol et du sous-sol des Namibiens.

Devant cette situation, la délégation burundaise pense que la communauté internationale doit se mobiliser pour relever le défi et accorder à la SWAPO - seul représentant authentique attitré du peuple namibien, toute l'assistance nécessaire dans son combat quotidien contre l'occupant sud-africain. Parmi les autres actions à entreprendre d'urgence est l'imposition des sanctions globales et obligatoires préconisées au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, parce que cette présence illégale de l'Afrique du Sud constitue une menace permanente contre les Etats voisins de la région et contre la paix et la sécurité internationales.

En Afrique du Sud même, cette organisation a maintes fois condamné et réprouvé le système de gouvernement que les autorités de ce pays ont imposé de force à leurs citoyens. Le régime d'apartheid pratiqué par Pretoria et qui n'est rien d'autre qu'une négation même du principe universellement reconnu de l'égalité de tous les êtres humains n'a pas droit de cité. Il doit disparaître.

C'est la raison pour laquelle ma délégation appuie et encourage le mouvement nationaliste de l'ANC dans la lutte contre ce régime raciste et inhumain d'apartheid et demande la libération inconditionnelle du leader nationaliste Nelson Mandela et de ses compagnons.

Les actes d'agression et de déstabilisation perpétrés en permanence par ce même régime raciste de Pretoria contre les Etats indépendants voisins, l'Angola, le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe notamment, exigent de notre organisation une condamnation sans appel.

M. Mbonimpa (Burundi)

Non seulement, nous devons dénoncer le régime de Pretoria pour ses agissements contre les Etats de la ligne de front, mais aussi nous avons le devoir de demander le dédommagement pour les pertes subies et exiger que des mesures adéquates soient prises pour prévenir d'autres actes de destruction.

Toujours sur le continent africain, et cette fois-ci dans sa partie nord, il existe une situation, qui malgré les efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des Nations Unies, n'a pas encore trouvé une solution satisfaisante. Il s'agit, vous l'aurez bien deviné, du cas de la République arabe sahraouie démocratique, qu'un certain nombre d'Etats parmi nous ont reconnue alors que d'autres considèrent que le territoire de cet Etat ferait partie intégrante d'un autre Etat, lui-même membre de notre organisation. Il s'agit là d'une situation à tout le moins paradoxal et l'argutie juridique n'est pas parvenue à départager les uns et les autres sur cette question de simple décolonisation.

Nous exhortons les parties concernées directement par cette situation à faire preuve de la plus grande souplesse politique et procéder au référendum qui a été préconisé par les résolutions de l'OUA et de l'ONU.

Quant au conflit qui oppose le Tchad et la Libye, nous demandons aux deux pays frères et voisins de faire montre de la plus grande sagesse africaine et d'éviter une situation qui paralyserait encore l'Organisation panafricaine qui ne s'est pas encore tout à fait relevée du conflit du Sahara occidental. Le Burundi espère que ce problème trouvera une solution pacifique par la voie de la négociation dans le cadre du Comité ad hoc de l'OUA ou à défaut par l'arbitrage de la Cour internationale de Justice de La Haye.

Au Moyen-Orient, où subsistent des problèmes aussi vieux que l'existence même de notre organisation, la situation est loin d'être reluisante et l'optimisme n'est guère de mise.

En effet, quand les Israéliens refusent le droit à une patrie aux Palestiniens, quand ceux-ci ne jurent que par la destruction de l'Etat hébreu, quand les amis des uns et des autres ne les incitent pas à la modération et à la recherche de compromis politiques viables, et quand le Liban reste occupé et divisé, on se rend bien compte que le fossé est encore grand et que la paix n'est pas pour demain.

M. Mbonimpa (Burundi)

Pour notre part, nous préconisons qu'il soit reconnu aux Palestiniens le droit d'avoir une patrie, que l'OLP, le seul représentant légitime du peuple palestinien participe au même titre et à pied d'égalité que les représentants des autres Etats de la région dans la recherche d'une solution durable au problème du Moyen-Orient.

Cette région d'une importance stratégique pour le monde entier reste malheureusement, malgré les nombreux et inlassables efforts déployés par plusieurs personnalités politiques, et tout dernièrement, par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, le théâtre d'une des guerres les plus meurtrières et les plus destructrices de notre temps. Le conflit qui oppose l'Iran à l'Irak est en passe, si on n'y prend garde, de fournir une preuve supplémentaire de l'impuissance de notre organisation et plus particulièrement de l'inefficacité des décisions de son organe le plus important, le Conseil de sécurité.

Si la résolution 598 du Conseil de sécurité adoptée à l'unanimité en juillet dernier (1987) subit le sort de la résolution 435 (1978) du même Conseil qui établissait le plan de l'indépendance de la Namibie, il sera difficile de rétablir la crédibilité de notre organisation. Nous demandons à ceux qui ont des responsabilités particulières pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde d'y prêter attention.

Quant à la situation en Afghanistan, la délégation de mon pays est d'avis que les filles et les fils de ce pays peuvent, si laissés à eux-mêmes, et sans la pression des forces étrangères, trouver une solution conforme à leurs intérêts propres.

La même approche est valable pour la situation qui prévaut dans la région sud-est asiatique, au Kampuchea. Le peuple kampuchéen peut se réconcilier avec lui-même et la proposition en huit points présentée par le gouvernement de coalition peut servir de document de base pour arriver à un règlement pacifique du conflit.

Toujours dans cette région de l'Extrême-Orient, mon pays est préoccupé par le sort injuste imposé au peuple coréen par la division de son territoire en deux parties, nord et sud, et par la présence de troupes étrangères. Nous sommes de l'avis que, sans ingérence extérieure, les deux parties peuvent aboutir à une réunification pacifique. C'est dans cet esprit que nous nous félicitons des contacts qui ont déjà eu lieu entre le nord et le sud et souhaitons qu'ils soient

M. Mbonimpa (Burundi)

poursuivis et soient étendus à tous les niveaux pour aboutir à une réunification totale et pacifique de la nation coréenne.

S'agissant de la situation en Amérique latine, mon pays appuie les efforts diplomatiques du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui visant à trouver une solution pacifique et mutuellement acceptable à la crise en Amérique centrale. C'est pourquoi, nous nous félicitons de la signature de l'Accord de Guatemala le 7 août 1987 entre cinq pays de l'Amérique centrale, décidés à créer un avenir meilleur pour la région centraméricaine.

Nous invitons tous ceux qui ont des intérêts dans cette partie du monde à apporter leur concours positif pour le succès de l'application du traité signé à Guatemala City afin que la paix et la stabilité soient rétablies dans cette région.

Bien que mon intervention ait porté en premier lieu sur les questions politiques, celles-ci sont loin d'être, de l'avis de ma délégation, les seules entraves les plus importantes à la paix et à la sécurité internationales.

En effet, nous sommes d'avis, au Burundi, que la survie de notre planète dépend tout aussi des solutions qui seront trouvées pour les problèmes épineux comme ceux de la misère, de la faim, de la surpopulation, de la dégradation des économies de la majorité de nos Etats, du surarmement, de l'endettement et j'en passe.

Selon les chiffres publiés dans le Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement qui vient d'avoir lieu à New York, du 24 août au 11 septembre 1987, on estime que dans les pays en développement, près d'un milliard d'habitants vivent en deçà du seuil de pauvreté, 780 millions souffrent de malnutrition, 850 millions sont analphabètes, 1,5 milliard n'ont pas accès aux soins médicaux, le nombre de chômeurs est du même ordre, et un milliard de personnes n'ont pas de logement adéquat.

Ces statistiques parlent d'elles-mêmes, et le malheur veut que les projections futuristes ne soient guère plus encourageantes. Au contraire, on prédit que beaucoup de nos pays ne sont pas viables économiquement. Il s'agit d'un euphémisme pour dire que ces Etats doivent disparaître.

Ce sont là des sujets de préoccupation, on s'en doute. Les analyses qui ont conduit à ces conclusions alarmistes sont à trouver dans la détérioration des économies de ces Etats. Mais cette détérioration n'est pas nécessairement

M. Mbonimpa (Burundi)

imputable aux dirigeants ou aux politiques suivies par ces Etats dont on prédit la disparition. En effet, la fixation de la rémunération des produits et des services que ces pays rendent par la production, l'exportation et la vente de leurs matières premières et agricoles, est déterminée dans des officines qui ignorent les préoccupations de ces Etats. Une réorganisation du marché international dans tous ses aspects est seule susceptible de corriger les disparités économiques du monde actuel.

Le problème de l'endettement de beaucoup de nos pays n'est qu'une conséquence logique de la politique de fixation des prix et de la fluctuation des moyens de paiement des pays en question. Une solution équitable ne pourra y être trouvée que dans le contexte des négociations globales sur l'application des résolutions sur l'ordre économique international.

M. Mbonimpa (Burundi)

Lorsque le Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Ronald Reagan, s'est adressé à cette assemblée le 21 septembre dernier, il nous a confirmé que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique étaient parvenus quatre jours plus tôt à une entente pour conclure un accord, avant la fin de cette année, sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et de courte portée. La même confirmation nous a été répétée par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Edouard A. Chevardnadze, lors de son intervention, le 23 septembre 1987, devant cette même assemblée.

Tout en se réjouissant de cette communication de portée historique, ma délégation aurait été encore plus ravie si elle pouvait avoir l'assurance que cette entente sera de nature à nous permettre de nous attaquer aux problèmes économiques et financiers auxquels le monde est confronté.

En effet, les énergies ainsi libérées devraient être orientées vers des secteurs de développement économique et social pour rattraper le retard enregistré dans ce domaine et plus particulièrement par les pays les moins avancés.

Ceux qui sont versés dans ces questions de désarmement nous disent que ces armes dont on vient d'annoncer l'élimination concernent surtout l'Europe. Elles constitueraient 20 % des dépenses globales militaires et elles n'ont pas encore été utilisées jusqu'à aujourd'hui. Les destructions encourues jusqu'ici du fait des armes l'auraient été par les seules armes conventionnelles qui constituent les 80 % des dépenses globales restantes.

Nous nourrissons l'espoir que le mouvement de réduction et d'élimination des engins de mort se poursuivra et s'étendra à toutes les catégories d'armes.

A ce sujet, mon pays se félicite de la tenue, dans cette même enceinte, de la première Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement. Celle-ci a mis en lumière la corrélation étroite entre le désarmement et le développement et nous formons le voeu que le Document final adopté à la fin des travaux, qui constitue un premier pas dans la bonne direction, sera générateur d'effets positifs pour que le monde s'oriente vers un désarmement total et complet et parle davantage de développement, de justice, de paix et de sécurité internationales.

Le PRESIDENT : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit pour cette séance. Un représentant a demandé à exercer son droit de réponse. Puis-je rappeler aux Membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse doivent être limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant de la France.

M. BLANC (France) : Depuis 48 heures se succèdent à la tribune les représentants des pays du Pacifique sud. On connaît l'intérêt que ces pays portent à la Nouvelle-Calédonie, bien que celle-ci soit un territoire français. On connaît aussi leur volonté obstinée d'imposer aux habitants de la Nouvelle-Calédonie un avenir dont la majorité vient de montrer qu'elle ne veut pas.

En tant que représentant de la France, j'écoute évidemment avec beaucoup d'attention ces interventions des pays du Forum. J'y relève des contradictions. Tous critiquent le référendum d'autodétermination du 13 septembre par lequel, dans le calme, la dignité et la clarté, une nette majorité des Néo-Calédoniens a choisi de demeurer au sein de la République française. Mais, pour ce qui est des arrière-pensées sur les droits des citoyens de ce territoire, l'unanimité des pays du Forum disparaît.

Hier, le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée nous a parlé de franchise. Ce qui, en bon anglais, veut dire que certains Néo-Calédoniens seraient privés de leur droit à l'autodétermination.

Hier, au contraire, le délégué de la Nouvelle-Zélande, dans son droit de réponse, a réclamé le droit à l'autodétermination pour tous les Néo-Calédoniens et il a insisté sur l'expression "tous les Néo-Calédoniens".

Aujourd'hui, le représentant des Iles Salomon vient de nous parler du droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple canaque. Veut-il dire par là que le droit à l'autodétermination en Nouvelle-Calédonie doit être réservé à la seule population d'origine mélanésienne?

M. Blanc (France)

Nous aimerions connaître la position exacte des pays du Forum sur cette question. Les événements qui sont survenus récemment dans la région en montrent l'importance. Les pays du Forum veulent-ils remettre en cause le principe : un homme, une voix ou une femme, une voix auquel, la France est fondamentalement attachée et qu'elle a appliqué, pour sa part, lors du référendum du 13 septembre dernier.

S'agissant des remarques formulées au sujet des essais nucléaires, je me bornerai à renvoyer à la position que j'ai exprimée hier soir en réponse au représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

La séance est levée à 18 h 20.